



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
◆ ◆ ◆
REUNION DU MARDI 5 AVRIL 2022
◆ ◆ ◆
COMPTE RENDU

L'An deux mille vingt-deux, le 5 avril, les membres du Conseil communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 30 mars 2022, se sont réunis dans la salle de leurs délibérations, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 18h00, sous la présidence de M. Guy LEFRAND, Président.

M. Franck BERNARD, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

PRÉSENTS : Mme AUGER Stéphanie, M BOREGGIO Sylvain, Mme COULONG Rosine, M DOSSANG Guy, M DOUARD Daniel, M ETTAZAOUI Driss jusqu'à 20h05 (dossier 43), Mme HANNOTEUX Maryvonne jusqu'à 20h00 (dossier 42), M LEFRAND Guy, Mme LUVINI Françoise, M MABIRE Arnaud, M PAVON Jean-Pierre, M PRIEZ Rémi, M ROUSSEL Emmanuel, M ROYOUX Claude, M RONNE Christian, M CRETOT Didier, M JUPILLE Pascal, M COMONT Alain, Mme BERTIN Sophie, Mme JAUPITRE Isabelle, M ADIGUZEL Erkan jusqu'à 20h05 (dossier 43), M ALBENQUE Roger, M ALLAIN Philippe, M ALORY Christophe, M ASMONTI Gérard, Mme BARILLER France, Mme BAYRAM Servane à compter de 18h25 (dossier 6), M BERNARD Franck, M BIET Francis, Mme BLANCHARD Colette, Mme BONNARD Carine, M BOSSUYT Fabrice, Mme BROCHAND-DULAC Gabrielle à compter de 18h35 (dossier 7), M BRULARD Thierry, M CARIOT Geoffrey, M CARRETTE Christophe, Mme CASTELNAU Caroline, M CHOKOMERT Patrice, M CLOMENIL Joël, Mme COLLIN Isabelle, M CONFAIS Max, M CONFAIS Stephane, M CORNE Laurent, M CRISTOBAL Florent, M CUFFAUX-CLAMAMUS Geoffrey à compter de 18h25 (dossier 6), M DE LANGHE Christian, M DESSAINT Didier, Mme DOSSOU-YOVO Marie-Louise, M DULONDEL Michel, M FINIX Richard, M GAUTIER Francis, M GILLES Hervé, M GUILLEN Philippe jusqu'à 20h00 (dossier 42), Mme HAGUET VOLCKAERT Florence, M HAMEL Raynald, Mme HANNE Nadine, M HEROUARD Jean-Paul, M HUBERT Xavier, M JARRY Jacky, Mme LAGOUGE Nathalie, Mme LE GOFF Hélène, M LEFRANÇOIS Thierry, Mme LEMARIÉ Anne-Marie, Mme LEMONNE Christine, Mme LEROUX Stéphanie, M LESELLIER Guy, M LEVERT Cédric, M MAILLARD Jean-Marie, Mme MARAGLIANO Francine, M MIELOT Roger, M MOMPER Jean-Luc, M MORILLON Marc, Mme NEANT Jocelyne, M NOGARÈDE Alain, M PATTYN Patrick, Mme PHILIPPE Martine, M PIERES Patrick, Mme RAMETTE Brigitte, Mme RIVIERE Eveline, M ROUSSEL Cédric, M SAULNIER Robin, Mme SAVEL Frédérique, M SCHALLER Didier, M SENKEWITCH Georges, M SIMON Stéphane à compter de 18h35 (dossier 7), M TANGUY Martial, Mme TREMEL Emmanuelle, M VOLTOLINI Damien, M ZAYANI Abdé

Mme COQUEREL Aude suppléante de M CHAUVIN Michel, Mme HUZÉ Laurence suppléante de M NORBLIN Raphael, M PAN Frédéric suppléant de M PERRIN Marc

ONT DONNÉ POUVOIR : Mme Karène BEAUVILLARD a donné pouvoir à Mme Stéphanie AUGER, M Mohamed DERRAR a donné pouvoir à Mme Francine MARAGLIANO, M Nicolas GAVARD-GONGALLUD a donné pouvoir à M Laurent CORNE, Mme Diane LESEIGNEUR a donné pouvoir à Mme Servane BAYRAM, Mme Ketty REVEL a donné pouvoir à Mme Christine LEMONNE, M Timour VEYRI a donné pouvoir à M Philippe GUILLEN, M Emeric JEANNE a donné pouvoir à M Didier CRETOT, M Rachid MAMMERI a donné pouvoir à M Guy LEFRAND, Mme Lysiane BANDELIER a donné pouvoir à M Geoffrey CARIOT, Mme Marianne PLAISANCE a donné pouvoir à Mme Françoise LUVINI, M Jean-Pierre PICHOS a donné pouvoir à M Sylvain BOREGGIO, Mme Séverine GUESNET a donné pouvoir à M Max CONFAIS, Mme Dominique SAUVE a donné pouvoir à Mme Maryvonne HANNOTEUX, Mme Laure SALVAT a donné pouvoir à Mme Nathalie LAGOUGE, Mme Aurélie LEMOINE a donné pouvoir à M Guy LEFRAND, M Noel GRIPPON a donné pouvoir à M Laurent CORNE, M Robert CHAPLAIS a donné pouvoir à Mme Hélène LE GOFF, M Jean-Marie MARTIN a donné pouvoir à Mme Maryvonne HANNOTEUX, M Jean-Christophe BOULANGER a donné pouvoir à Mme Nathalie LAGOUGE, Mme Christiane MURCIA a donné pouvoir à M Jean-Pierre PAVON, Mme Sophie BOCAGE a donné pouvoir à M Thierry LEFRANÇOIS, M Jean-Michel CAILLEUX a donné pouvoir à M Didier DESSAINT, M Jean-Luc BOUILLIE a donné pouvoir à M Jean-Pierre PAVON, Mme Patricia LEON a donné pouvoir à Mme France BARILLER, M Guillaume ROUGER a donné pouvoir à Mme Isabelle COLLIN

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS : Mme DURANTON Nicole, M ERRAMMACH Youssef, M RIGAL-ROY Olivier, M BARRAL Fernand, Mme CANEL Françoise, M HEBERT Dominique, M MARQUAIS Raynald.

ORDRE DU JOUR

CONSEIL

52 – Syndicat Mixte Eure Normandie Numérique – Désignation des représentants d'Evreux Portes de Normandie – Remplacement de M. BOREGGIO en sa qualité de suppléant

ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

1 – Zone d'activités de la Croix Prunelle – Commune de Saint André de l'Eure – Cession d'un terrain et d'un bâtiment à la société CAMERON CORROSSERIE

2 – Zone d'activités de la Croix Prunelle – Commune de Saint André de l'Eure – Cession d'un terrain à la société Au Fil De L'Eau – AFDL

3 – Parc d'activités du Long Buisson 2 – Commune de Guichainville – Cession d'un terrain à la société NS CONCEPT

4 – Parc d'activités de la Rougemare – Commune d'Evreux – Vente à la SCI GEMO des parcelles AR 239, 242 et 244

5 – ZAC du Vallon Fleuri à Saint Sébastien de Morsent – Cession de terrain au Groupe COOP

6 – ZAC du Vallon Fleuri à Saint Sébastien de Morsent – Projet de Village Séniors – Cession de terrain à la société EDOUARD DENIS

7 – Commune d'Evreux – Acquisition de l'immeuble Banque de France sis 26 rue Victor Hugo

8 – Aide à l'immobilier d'entreprise – ACE SOLUTIONS – Acquisition et aménagement de nouveaux locaux

9 – Aide à l'immobilier d'entreprise – P.K.B. – Extension de bâtiment existant et création de nouveaux locaux

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

10 – Parc d'activités Long Buisson 3 – Adoption de la charte Territoire Durable

11 – ZAC du Long Buisson 3 – Approbation du dossier de réalisation

12 – ZAC du Long Buisson 3 – Approbation du Programme des Equipements Publics

13 – Commune d'Evreux – Acquisition par EPN d'une parcelle appartenant à la commune de Saint Sébastien de Morsent

14 – Commune d'Evreux – Cité Lafayette – Transaction « Vente et achat » des lots 178 à 189 à la SAS CITE LAFAYETTE PROJECT

15 – Commune d'Evreux – Site des anciennes usines de Navarre – Convention fonds friches avec EPFN – Cession du site à EPFN

16 – Commune d'Evreux – Cheminement doux Cavée boudin/Gare d'Evreux – Acquisition parcelle XT 46

17 – Application du Droit des sols – Révision des conventions relatives au service commun

18 – Règlement local de publicité intercommunal – Débat sur les orientations

19 – Plan Local d'Urbanisme Intercommunal – Révision allégée – Arrêt de projet

ÉNERGIE

20 – Conseiller en Energie Partagé (CEP) – Modalités d'accompagnement et de conventionnement EPN/Commune

DÉVELOPPEMENT DURABLE

21 – Économie circulaire – Réemploi des déchets inertes du secteur travaux publics – Adhésion à l'association MATERRIO Normandie

MOBILITÉS

22 – Service Véloo – Location longue durée avec option d'achat – Stationnement Véloo sécurisé et accès numérique

TOURISME ET GRANDS ÉVÈNEMENTS

23 – Qualification de l'offre de randonnée pédestre – Conventionnement avec le Comité Départemental de Randonnée Pédestre (CDRP)

24 – EPIC Office de Tourisme et de Commerce Evreux Portes de Normandie – Subvention de fonctionnement 2022

25 – Association Normandy Rock – Festival « Rock en Evreux » 5^e édition – Subvention de fonctionnement 2022

26 – Association d'éducation populaire « Le Sentier » - Festival Country – 10^e édition – Subvention de fonctionnement 2022

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE

27 – Soutien au développement du campus universitaire ébroïcien – Partenariat quinquennal 2021-2025 EPN/Université de Rouen – Subvention 2022

28 – Soutien à la vie étudiante – Gala de remise de diplômes – Institut de formation paramédicale de l'Eure – Subvention 2022

PETITE ENFANCE

29 – Convention de mise à disposition des locaux Le Boulay-Morin/EPN

30 – Fourniture de repas aux structures « petite enfance » d'EPN par la Caisse des Écoles de la ville d'Evreux – Convention UCP/EPN

31 – Convention Territoriale Globale (CTG) Petite Enfance – Subvention 2022 à la Jeanne d'Arc d'Evreux et à la Farandole

COHÉSION SOCIALE

32 – Cohésion sociale et territoriale – Programmation 2022 – 1^e phase

EMPLOI

33 – ADIE – Subvention de fonctionnement 2022

INSERTION

34 – CURSUS – Subvention de fonctionnement 2022

35 – BUS 56 – Mise à disposition emplacement parking – Convention EPN/Centre Commercial CARREFOUR

36 – Embellissement des postes électriques – Convention EPN/ENEDIS – Année 2022

POLITIQUE DE LA VILLE

37 – SAIEM AGIRE – NPRU – Evreux Place Sufren – Réhabilitation de 70 logements Immeubles Morvan et Nivernais – Subventions communautaires

38 – NPRU Quartier de Nétreville – Aménagement urbain – Création d'un parc

39 – Contrat de Ville – Programmation 2022 – 1^e phase

40 – Programme de réussite éducative (PRE) – Programmation 2022 – Convention de prestation – TISF – Le Temps du Domicile

PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

41 – CISPD – Programmation 2022 – 1^e phase – Attribution de subventions

EAU ET ASSAINISSEMENT

42 – Bassins d'Alimentation de Captages (BAC) – Journées thématiques à l'attention des agriculteurs – Convention de partenariat

43 – Rapport Prix et Qualité de Services – Exploitation Eau Potable, Assainissement Collectif et Assainissement non-collectif

ÉLIMINATION ET VALORISATION DES DÉCHETS

44 – Appel à projets ADEME et Région Normandie – Collecte des biodéchets – Étude de faisabilité

45 – Récupération de taille de thuya dans les déchèteries et auprès des administrés par la Société Normandie Arôme – Convention

RESSOURCES HUMAINES

46 – Forfait pour les animateurs saisonniers

SOUTIEN AU SPORT DE HAUT NIVEAU

47 – Soutien au sport de compétition de haut niveau – Evreux Volley-Ball – Subvention 2022

48 – Soutien au sport de compétition de haut niveau – St. Sébastien Sports Hand Ball – Subvention 2022

49 – Soutien au sport de compétition de haut niveau – EAC Triathlon – Subvention 2022

FINANCES

50 – Budget 2022 – Décision modificative n° 1

REVENUS ET CHARGES

51 – Attribution de fonds de concours d'investissement aux communes

M. Guy LEFRAND

M. BERNARD, si vous voulez bien faire l'appel.

[M. Franck BERNARD procède à l'appel des conseillers communautaires]

Merci M. BERNARD. Mes chers collègues, c'est notre premier Conseil communautaire depuis la disparition de Bruno GROIZELEAU qui nous a quittés le 11 mars. Vous avez été nombreux lors de ses obsèques le 18 mars. L'hommage que vous lui avez rendu était particulièrement fort et émouvant. Il y a quelques minutes, avec beaucoup d'entre vous, nous avons inauguré la salle Bruno GROIZELEAU, l'ancienne salle 13, juste à côté. Elle s'appelle désormais officiellement « salle Bruno GROIZELEAU » en hommage à celui qui fut maire de Saint Sébastien, qui fut Vice-Président de cette agglomération et qui fut notre ami. Je vous demande une minute de silence.

[À la demande de Monsieur le Président, le Conseil communautaire observe une minute de silence à la mémoire de Bruno GROIZELEAU]

Je vous remercie. Suite au décès de Bruno GROIZELEAU, nous accueillons aujourd'hui, en qualité de conseiller communautaire, M. Roger MIELOT. Soyez le bienvenu, M. MIELOT.

Je vous précise également, mes chers collègues, que j'ai décidé de confier la délégation Finances, Marchés publics et Fonds de Concours à Sylvain BOREGGIO. Il n'y aura pas pour l'instant de nouveau ou de nouvelle Vice-Président. Sylvain travaille depuis quatre ans, depuis la maladie de Bruno, sur les finances et est actuellement celui qui connaît mieux ce sujet. Je pense que vous serez tous d'accord avec moi pour que nous lui confiions cette délégation difficile. Il n'est pas aisé de remplacer Bruno, surtout avec toutes les échéances et les difficultés qui nous attendent, mais je remercie sincèrement Sylvain d'avoir accepté de prendre cette charge supplémentaire sur ses épaules.

Je vous rappelle, mes chers collègues, que nous sommes toujours dans le cadre des dispositions dérogatoires liées au Covid-19. Nous avons le droit d'être ici, nous avons le droit d'être ensemble sans porter de masque, mais nous gardons le quorum nécessaire pour pouvoir délibérer à un tiers des membres et nous avons toujours deux pouvoirs par personne. Je vous incite malgré tout à la prudence, puisque plusieurs conseillers communautaires sont absents ce soir pour cause de Covid-19. Même si on nous explique qu'il n'y a plus de Covid-19, il y en a quand même encore un peu.

Adoption du procès-verbal du Conseil communautaire du 1^{er} février 2022

M. Guy LEFRAND

Mes chers collègues, je vous demande de bien vouloir adopter le procès-verbal littéral du Conseil communautaire du 1^{er} février 2022, que vous avez reçu par mail et qui vous a été également envoyé avec le dossier de ce conseil. Y a-t-il des remarques, des observations ? Je considère donc qu'il est adopté et je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **ADOpte** le procès-verbal littéral du Conseil communautaire du 1^{er} février 2022.

Réception du compte rendu du Bureau communautaire du 8 mars 2022

M. Guy LEFRAND

Je vous demande également, mes chers collègues, de bien vouloir acter la réception du compte rendu du Bureau communautaire du 8 mars 2022, que vous avez reçu par mail et qui vous informe de toutes les décisions prises dans le cadre des délégations.

Le Conseil communautaire :

- **ACTE** la réception du compte rendu du Bureau communautaire du 8 mars 2022.

52 - Syndicat Mixte Eure Normandie Numérique - Désignation des représentants d'Evreux Portes de Normandie - Remplacement de M. BOREGGIO en sa qualité de suppléant

M. Guy LEFRAND

La première délibération est la n° 52 et concerne le Syndicat Mixte Eure Normandie Numérique. Il s'agit de désigner les représentants d'Evreux Portes de Normandie. Vous savez que le 15 juillet 2020 nous avons déjà délibéré en désignant trois titulaires, M. Arnaud MABIRE, M. Rachid MAMMERI et Mme Gabrielle BROCHAND-DULAC, ainsi que trois suppléants, M. Sylvain BOREGGIO, M. Christophe CARRETTE et M. Olivier RIGAL-ROY. Il s'avère que M. Sylvain BOREGGIO a décidé de jouer le « cumulard » et a été désigné représentant suppléant du Conseil départemental de l'Eure pour le Syndicat Mixte Eure Normandie Numérique.

Je fais donc appel à candidature pour un représentant suppléant d'Evreux Portes de Normandie au sein des instances d'Eure Normandie Numérique.

[M. Patrice CHOKOMERT se porte candidat]

M. Patrice CHOKOMERT. Y a-t-il d'autres candidats ? Qui s'oppose à ce que nous fassions un vote à main levée ? Je suis désolé de vous poser la question, mais c'est la loi. Personne ? Nous allons donc pouvoir procéder à la désignation. Qui est d'accord pour que M. Patrice CHOKOMERT devienne suppléant du Syndicat Mixte Eure Normandie Numérique ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Félicitations, M. CHOKOMERT, nous serons heureux de vous offrir un verre à l'issue de ce conseil.

Le Conseil communautaire :

*☞ **PROCEDE** à la désignation de **M. Patrice CHOKOMERT** en qualité de représentant suppléant d'Evreux Portes de Normandie au sein des instances d'Eure Normandie Numérique en lieu et place de M. Sylvain BOREGGIO.*

1 - Zone d'activités de la Croix Prunelle - Commune de Saint André de l'Eure - Cession d'un terrain et d'un bâtiment à la société CAMERON CARROSSERIE

M. Guy LEFRAND

Les délibérations suivantes concernent l'attractivité économique, et notamment des cessions de terrain. Mme AUGER.

Mme Stéphanie AUGER

Merci, Monsieur le Président. Bonsoir, mes chers collègues. La première délibération est une régularisation. Nous avons déjà voté, en juin 2021, la vente de cette parcelle de terrain, mais celle-ci avait été mal mesurée car nous avons vendu 1 200 m² alors qu'en réalité il s'agissait de 900 m². Nous ajustons donc le prix et, au lieu de la céder à 120 000 €, nous la proposons à 100 000 €.

M. Guy LEFRAND

Il s'agit donc d'une régularisation technique sur le recalcul des surfaces. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

*☞ **CEDE** à la SARL CARROSSERIE CAMERON ou à toute société qui s'y substituera à la condition que le projet visé dans le cadre de la transaction soit respecté et identique, une partie de la parcelle cadastrée ZM 220, sur le parc d'activités de la Croix Prunelle à Saint André de l'Eure, d'une surface d'environ 900 m² au prix de 100 000 € HT, augmenté de la TVA, les frais de notaire et de géomètre étant à la charge de l'acquéreur ; **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération.*

2 - Zone d'activités de la Croix Prunelle - Commune de Saint André de l'Eure - Cession d'un terrain à la société Au Fil De L'Eau – AFDL

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant.

Mme Stéphanie AUGER

Il s'agit d'une cession de terrain sur Saint André de l'Eure sur la Zone d'activités de la Croix Prunelle. La Société Au Fil De L'Eau, qui a actuellement plusieurs activités notamment à Val-de-Reuil et dans le 78, a besoin de centraliser toutes ses entités et de les installer, à terme, dans le sud du département de l'Eure. Elle a ciblé un terrain à la Croix Prunelle. Nous proposons de lui céder ce terrain de 2 000 m² pour construire un bâtiment de 500 m² à hauteur de 12 €/m², qui est le prix fixé par le Conseil communautaire.

M. Guy LEFRAND

Y a-t-il des oppositions ? La délibération est adoptée.

Le Conseil communautaire :

*☞ **CEDE** à SCI Au Fil de L'eau ou à toute société qui s'y substituera à la condition que le projet consiste en la construction d'un bâtiment, une partie de la parcelle cadastrée ZM 297 sur la commune de Saint André de l'Eure, d'une surface d'environ 2 000 m² au prix hors taxe de 12 €/m², soit 24 000 € HT augmenté de la TVA sur prix total, les frais de notaire et de géomètre étant à la charge de l'acquéreur ; **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération.*

3 - Parc d'activités du Long Buisson 2 - Commune de Guichainville - Cession d'un terrain à la société NS CONCEPT

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant.

Mme Stéphanie AUGER

Il s'agit de la cession d'un terrain sur le parc du Long Buisson 2 à la Société NS CONCEPT, qui a pour activité la pose de carrelage et de faïence pour les grandes et moyennes surfaces. En 2020, l'entreprise a enregistré un chiffre d'affaires d'à peu près 1 400 000 €. Elle est en fort développement et a besoin de s'agrandir, notamment avec la construction d'un bâtiment de 900 m² sur un terrain d'environ 6 200 m². Nous proposons de lui céder la parcelle ciblée au prix de 30 €/m² HT fixé par la Conseil communautaire.

M. Guy LEFRAND

Même vote, chers collègues ? Même vote, je vous en remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ CEDE à la Société NS CONCEPT ou à toute société qui s'y substituera à la condition que le projet visé dans le cadre de la transaction soit respecté et identique, une partie de la parcelle cadastrée XA 164, sur le parc d'activités du Long Buisson à Guichainville, d'une surface d'environ 6 200 m² au prix de 186 000 € HT, à parfaire ou à diminuer en fonction de la superficie réellement cédée augmenté de la TVA, les frais de notaire et de géomètre étant à la charge de l'acquéreur ; DECIDE que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération.

4 - Parc d'activités de la Rougemare – Commune d'Evreux - Vente à la SCI GEMO des parcelles AR 239, 242 et 244

M. Guy LEFRAND

Nous continuons avec la Rougemare.

Mme Stéphanie AUGER

La délibération porte sur la régularisation d'une toute petite bande de terrain, que vous pouvez trouver dans l'extrait du plan cadastral qui vous a été fourni. Elle concerne une surface d'environ 150 m², pour un prix de 3 750 € HT.

M. Guy LEFRAND

Pas d'oppositions, je suppose. La délibération est adoptée.

Le Conseil communautaire :

☞ CEDE à la SCI GEMO ou à toute société qui s'y substituera à la condition que le projet visé dans le cadre de la transaction soit respecté et identique, la totalité des parcelles AR 239 et 242 et une partie de la parcelle 244 sur la zone d'activité de la Rougemare à Evreux, d'une surface d'environ 150 m² hors taxe à 25 €/m², soit 3 750 € HT, à parfaire ou à diminuer en fonction de la superficie réellement vendue, augmenté de la TVA, les frais de notaire et de géomètre étant à la charge de l'acquéreur ; DECIDE que le transfert de propriété sera réalisé à la date de la signature de l'acte authentique et AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération.

5 - ZAC du Vallon Fleuri à Saint Sébastien de Morsent – Cession de terrain au Groupe COOP

M. Guy LEFRAND

Nous continuons avec la ZAC du Vallon Fleuri et l'appui de Madame la Maire de Saint Sébastien de Morsent.

Mme Stéphanie AUGER

En concertation avec la mairie de Saint Sébastien de Morsent, EPN travaille sur l'aménagement de la dernière parcelle à bâtir de la ZAC du Vallon Fleuri. Compte tenu de l'augmentation que la population de la ville a connu au cours des dernières années, le besoin est apparu de disposer à cet endroit d'une surface commerciale. Ainsi, nous avons organisé une consultation sur trois offres différentes auprès des sociétés Carrefour, LIDL et Groupe COOP (magasin U). Après avoir discuté les trois projets, nous avons proposé au Groupe COOP de transférer sur la parcelle de la ZAC du Vallon Fleuri le magasin déjà existant sur Saint Sébastien de Morsent. Sous l'enseigne *U Express*, le Groupe COOP est en effet implanté dans la commune depuis désormais 43 ans.

Le nouveau magasin disposera d'une surface plus importante, en passant de 550 m² à 990 m² et, surtout, fournira des services nouveaux qui ne seront pas en opposition avec ceux du centre-ville. Madame la Maire a veillé à ce qu'il y ait de la complémentarité, avec la création d'un rayon poissonnerie qui n'existe pas actuellement, un rayon de produits Bio et une station essence à l'extérieur du magasin. La possibilité a également été évoquée de créer 10 ETP qui s'ajouteraient aux 14 déjà existants.

Comme vous pouvez le voir sur le plan, le projet s'établira sur une surface d'environ 9 000 m². Quant au bâtiment qui accueille actuellement le magasin *U Express* et que l'on appelle désormais « l'ancien bâtiment », Madame la Maire travaille déjà sur plusieurs projets de rénovation. Le prix de cession de la parcelle est de 80 € HT/m².

Voilà, j'ai à peu près tout dit sur le projet, Monsieur le Président.

M. Guy LEFRAND

Merci. Cela fait des années que nous attendons de pouvoir aménager la dernière parcelle de la ZAC du Vallon Fleuri. Bruno GROIZELEAU y avait beaucoup travaillé et je crois que, de là où il est, il doit se réjouir que nous réussissions enfin à clôturer ce projet. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Oui, appuyez sur votre micro, M. CRISTOBAL.

M. Florent CRISTOBAL

Merci, Monsieur le Président. Je voudrais remonter les inquiétudes des petits commerçants indépendants de Saint Sébastien de Morsent. Cette ville s'est construite au fil du temps par l'agglomération de différents lotissements. L'implantation d'un nouveau centre commercial qui doublerait la capacité du commerce existant risque de fragiliser grandement les commerces indépendants de la commune, qui nous ont fait part de leurs inquiétudes. J'entends le discours sur la complémentarité des nouveaux services. Mais nous sommes quand même sur une surface qui est déjà très grande et qui est potentiellement destinée à s'étendre davantage. Je pense que l'augmentation des surfaces commerciales dans l'agglomération d'Evreux appartient à un passé révolu. Nous verrons ensuite apparaître les grands plans de relance pour revitaliser les commerces du centre-ville. Le projet du nouveau centre commercial n'invitera pas les habitants de Saint Sébastien à se rendre dans leurs commerces de proximité et ne constituera pas une solution pérenne pour notre commune.

M. Guy LEFRAND

Merci. Madame la Maire de Saint Sébastien.

Mme Florence HAGUET-VOLCKAERT

Il est vrai que la surface du nouveau magasin sera plus importante, mais l'actuel magasin *U Express* a un problème de place, en particulier sur la largeur des rayons. En fait, la surface de vente réelle ne sera pas si importante que cela. Le nouveau magasin amènera des nouveaux services, mais il gardera l'existant par rapport à aujourd'hui. Pour l'équipe de la majorité et moi-même, il était donc préférable de faire un transfert plutôt que de se retrouver avec une troisième enseigne, ce dont nos petits commerces auraient vraiment souffert.

M. Guy LEFRAND

Je n'aurais pas mieux dit. Je pense que c'est justement une manière de protéger un commerce local que de lui permettre de s'agrandir à côté de son emplacement actuel. C'est une demande des habitants et du Conseil municipal de Saint Sébastien de Morsent, qui ne met pas en danger le commerce local mais qui, bien au contraire, le protège. Si cette petite surface venait à disparaître, les autres petites surfaces autour perdraient beaucoup de clientèle, qui irait ailleurs dans de vraies grandes surfaces. Nous sommes en accord avec le Conseil municipal de Saint Sébastien de Morsent et totalement favorables à l'extension et au presque sauvetage de l'enseigne.

Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Je vais donc compter les votes contre : M. CRISTOBAL. Y en a-t-il d'autres ? Non. Qui s'abstient ? Levez la main, s'il vous plaît. Je vous remercie. La délibération est adoptée.

Le Conseil communautaire :

☞ CEDE (moins 1 voix contre et 8 abstentions) au Groupe COOP ou à toute société qui s'y substituera à la condition que le projet visé dans le cadre de la transaction soit respecté et identique, une partie de la parcelle ZD 794 sur la ZAC du Vallon Fleuri à Saint Sébastien de Morsent, d'une surface d'environ 9 000 m² au prix de 80 € HT/m² soit la somme de 720 000 € HT. Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur. Les frais de géomètre seront à la charge de chaque acquéreur de la parcelle ZD 794 ; DECIDE que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération.

6 - ZAC du Vallon Fleuri à Saint Sébastien de Morsent - Projet de Village Séniors - Cession de terrain à la société EDOUARD DENIS

M. Guy LEFRAND

Toujours dans la ZAC du Vallon Fleuri, il s'agit cette fois d'une délibération qui concerne l'installation de logements. M. BERNARD.

M. Franck BERNARD

Nous restons donc sur la ZAC du Vallon Fleuri à Saint Sébastien de Morsent pour une cession de terrain à la société EDOUARD DENIS. En concertation avec la commune, EPN travaille à l'aménagement de lots à bâtir sur cette zone.

La société EDOUARD DENIS propose de développer un concept de « Village Séniors » pour les personnes âgées. Ce village sera constitué de deux « programmes » : un programme locatif d'environ 35 maisons de ville de 43 m² environ, et un autre programme en accession à la propriété d'environ 55 maisons individuelles avec jardin et garage individuels, du T2 au T3+ entre 50 et 100 m².

Le village bénéficiera de services et locaux communs, gérés sous forme d'une copropriété, permettant de garantir la pérennité de la résidence et de ses services. Un club house d'environ 320 m² permettra à chacun de créer et d'entretenir des liens sociaux et de s'entretenir physiquement. Il comprendra un salon équipé d'un bar et d'une petite cuisine, un espace bien-être avec SPA, un couloir de nage, des tables de massage et un sauna, un espace forme, une cabine de téléconsultation médicale et un studio d'accueil pour les familles. L'accès au club house sera entièrement libre. Par ailleurs, une micro-crèche de 11 places sera ouverte et intégrée au projet pour permettre l'interaction des enfants et des personnes âgées.

Cette parcelle comprend 31 000 m² et son prix de vente est de 35 € HT/m².

M. Guy LEFRAND

Merci. C'est un sujet que nous avons abordé en conférence des maires, il y a quelques jours. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Mme LAGOUGE.

Mme Nathalie LAGOUGE

Nous sommes étonnés que cette délibération arrive aujourd'hui, puisqu'en commission et même dans le compte rendu il était écrit qu'elle serait rapportée au mois de juin.

M. Guy LEFRAND

Et bien, elle arrive aujourd'hui. Nous en avons parlé en conférence des maires, où nous avons apporté des réponses aux questions qui avaient été posées en commission, notamment sur le coût des loyers qui apparaît aujourd'hui largement inférieur à ce qui se pratique dans les EHPAD, dans les Résidences Autonomie et dans les Résidences Services Séniors. Les collègues maires ont été favorables à ce que nous présentions cette délibération aujourd'hui au Conseil communautaire. Je me suis remis à leur sagesse, comme toujours. M. CRISTOBAL.

M. Florent CRISTOBAL

Merci, Monsieur le Président. Je ne partage pas votre avis sur le coût des loyers. Une analyse attentive révèle en effet que ce coût est très élevé et que les comparaisons avec les EHPAD ne sont pas exactes, car les prix annoncés ne tiennent pas compte de tous les services qui sont rendus dans un EHPAD. L'entreprise qui propose ces Résidences Services et qui est en train d'en implanter partout en France, annonce des taux de rentabilité à 5%, propose à des investisseurs de défiscaliser en vendant des meublés et affiche des prix qui sont, à mon avis, importants. Je me pose donc la question de l'accès possible pour un certain nombre de séniors de Saint Sébastien, et plus largement de l'agglomération, à ce type de services.

Je n'ai pas fondamentalement d'avis contraire aux Villages Séniors. C'est un phénomène qui existe, même s'il s'agit d'un système un peu communautaire. En revanche, ce qui me gêne beaucoup et qui caractérise les EHPAD du secteur privé, c'est une rentabilité proposée sur le dos des anciens, ce que l'on appelle la « silver économie ». Je pense que l'accompagnement de fin de vie doit échapper aux lois du marché. Des alternatives associatives, des coopératives publiques affichaient, selon moi, des coûts inférieurs. Ce positionnement des entreprises, le fait d'être dans la sphère du marché pour ce genre de services, me pose de grandes difficultés.

M. Guy LEFRAND

Merci. Comme nous l'avons évoqué en conférence des maires – et c'est normal d'y revenir aujourd'hui dans ce Conseil communautaire – des comparaisons et des calculs ont été réalisés. Il ne s'agit pas de construire des Villages Séniors pour des Américains riches, comme nous avons pu l'entendre en commission. En ce qui concerne les personnes autonomes, le coût est légèrement supérieur à celui de la Résidence Autonomie sociale de Nétreville. Pour quelques dizaines d'euros de plus par rapport à un établissement de type social, les séniors autonomes de notre territoire pourront avoir accès à une maison indépendante avec jardin.

Le coût n'est donc pas important et reste accessible à la majorité de nos anciens. Vous l'avez dit vous-même, aujourd'hui un grand nombre de personnes âgées souhaitent rester autonomes. Résider dans des Villages Séniors c'est à peu près équivalent que de rester chez soi avec une aide à domicile et, en tout cas, c'est mieux que d'être obligé à se « désautonomiser ».

En ce qui concerne les personnes dépendantes, les calculs qui ont été faits, notamment sur les GIR 1 et 2 qui intéressent les personnes les plus dépendantes, montrent des coûts largement inférieurs à ceux qui sont pratiqués en général dans les EHPAD. Nous connaissons tous les scandales qui ont été provoqués par certains établissements privés, et des études ont bien évidemment été réalisées. C'était de la compétence du Conseil municipal de Saint Sébastien, qui a mené des enquêtes et a choisi la société EDOUARD DENIS pour son sérieux et pour la qualité des prestations proposées.

Je vais donc mettre aux voix qui est contre. Levez bien la main. Qui s'abstient ? Il en est donc ainsi décidé, je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

*☞ **CEDE (moins 8 voix contre et 2 abstentions)** à la société EDOUARD DENIS ou à toute société qui s'y substituera, à la condition que le projet visé dans le cadre de la transaction soit respecté et identique, une partie de la parcelle ZD 794 sur la ZAC du Vallon Fleuri à Saint Sébastien de Morsent, d'une surface d'environ 31 000 m², au prix de 35 € HT/m². Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur. Les frais de géomètre seront à la charge de chaque acquéreur de la parcelle ZD 794 ; **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération.*

7 - Commune d'Evreux - Acquisition de l'immeuble Banque de France sis 26 rue Victor Hugo

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, Mme AUGER.

Mme Stéphanie AUGER

Nous sommes sur l'acquisition de l'immeuble de la Banque de France qui est situé au 26 rue Victor Hugo à Evreux. Il s'agit d'un ensemble immobilier, érigé autour d'une cour d'honneur, qui a été construit en 1868 et qui présente une très belle architecture. La superficie totale de l'ensemble est de 2 246 m² avec trois étages, et notamment un sous-sol et un entresol, et une partie en très bon état d'entretien au rez-de-chaussée. Vous pouvez trouver tous les détails dans la délibération. Nous avons visité cet ensemble patrimonial et nous avons estimé qu'il s'agissait d'une opportunité immobilière, tout particulièrement en raison de sa localisation hyper centrale. Nous pensons que diverses activités, et notamment d'attractivité économique, pourraient trouver écho dans ce lieu très emblématique. La Banque de France a fait une proposition à EPN pour que ce soit l'agglomération qui puisse acquérir le bâtiment. EPN a accepté en négociation l'offre d'achat, qui est à hauteur de 1,15 M €.

M. Guy LEFRAND

Merci. Mme COLLIN.

Mme Isabelle COLLIN

Bonsoir à vous tous, bonsoir Monsieur le Président. Ce projet d'acquisition est intéressant pour notre agglomération et nous voterons pour. Il pose cependant quelques questions. Nous sommes dans cette assemblée à notre troisième vote concernant des projets de coworking. Il serait bon de stabiliser ce projet de coworking, qui est très important pour notre territoire et dont notre territoire a réellement besoin. À ce que nous avons compris, ce n'est pas EPN qui réalisera le projet de coworking en direct et le bâtiment pourrait être revendu – c'est un sujet sur lequel nous avons longuement débattu en commission – après acquisition par EPN. Alors que les comptes publics et l'argent public sont scrutés de près, que penseraient nos concitoyens sur cette acquisition à la Banque de France, institution publique, à 1,3 M€ de moins que le prix énoncé par l'estimation des domaines ? Quelle assurance pouvez-vous nous donner sur la suite réservée à ce dossier, notamment sur la question foncière ? Merci.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. CRETOT.

M. Didier CRETOT

Je reprends moi aussi un argumentaire qui a été avancé au sein de la commission où le projet nous a été présenté. Je me pose tout d'abord la question de savoir pourquoi et pour qui EPN achète le bâtiment.

Comme nous en avons déjà débattu pour d'autres acquisitions, je souhaiterais ensuite savoir quel sera le coût de la remise en état, car nous avons l'exemple de Notre-Dame où le coût de la sécurisation du bâtiment était énorme. Je souhaiterais enfin savoir à qui sera revendu le bâtiment et à quel prix, car cette opération n'est pas financièrement innocente.

M. GUY LEFRAND

Bien sûr. Je vais laisser Mme AUGER vous répondre.

Mme COLLIN, vous semblez vous étonner que nous arrivions à acheter un bâtiment à un prix qui n'est pas cher. C'est plutôt bien pour les finances publiques, en tout cas pour celles de nos habitants. C'est une chance assez unique, assez exceptionnelle qu'un tel bâtiment soit vendu à un tel prix. Nous avons eu plusieurs négociations directement avec le Directeur de la Banque de France. J'ai eu l'occasion de visiter deux fois le bâtiment et je pense que c'est une vraie opportunité pour notre territoire de pouvoir en disposer.

Il s'agit également d'une manière de protéger notre patrimoine. Pour vous donner un ordre d'idées, ce bâtiment aurait pu être vendu à un prix beaucoup plus élevé pour en faire une Résidence Séniors destinée à des personnes riches, comme cela a été le cas, par exemple, au Havre où le même type de bâtiment a été vendu à un prix très cher. Nous avons eu la chance que le Directeur de la Banque de France ait été sensible à nos arguments sur le développement économique de notre territoire et qu'il a souhaité nous céder le bâtiment à un prix inférieur à sa valeur réelle. Dans l'intérêt financier de nos habitants qui, après les élections présidentielles et législatives, seront sûrement soumis à rude épreuve, j'estime que c'est plutôt une belle opportunité. Mme AUGER.

Mme Stéphanie AUGER

Vous avez déjà en partie répondu aux questions, Monsieur le Président.

En ce qui concerne l'espace de coworking – nous en avons déjà discuté, Mme COLLIN –, c'est plutôt bien que nous disposions de plusieurs projets. Il y a des porteurs privés qui s'engagent financièrement, auxquels nous proposons un certain nombre de lots sur lesquels ils se fixent par rapport à leurs attentes. Pour ce qui est de Notre-Dame, au moment de l'acquisition le Président avait clairement expliqué que nous avions envisagé plusieurs projets et qu'un porteur était intéressé par Notre-Dame. Après avoir étudié la faisabilité de tous les projets, celui-ci avait décidé de se fixer sur un autre endroit de l'agglomération. Nous sommes en train de travailler avec lui. Quant à Notre-Dame, nous l'avons vendue très rapidement à l'ESCCI. Sur l'opportunité d'acquérir Notre-Dame, nous aurions pu nous poser des questions, mais vous voyez bien qu'à partir du moment où un lieu a des qualités et représente un intérêt pour le territoire, il trouve rapidement un acquéreur.

EPN est dans la même démarche avec le bâtiment de la Banque de France : il faut garder ce patrimoine et faire en sorte qu'il ne soit pas revendu à un promoteur ou à tout autre acquéreur que nous ne puissions pas maîtriser. L'acquisition de ce bâtiment peut donner une jolie image à l'agglomération. Nous sommes sur un département qui est très attractif, où toutes les grandes villes développent des projets d'attractivité économique avec toujours une spécificité. Le temps des blocs de préfabriqués bien placés est révolu. Ce qui aujourd'hui attire aussi bien les jeunes que les chefs d'entreprise, ce sont les bâtiments avec du cachet et de la valeur patrimoniale, comme Notre-Dame et le bâtiment de la Banque de France.

À propos de ce dernier, pour répondre à M. CRETOT, je voudrais souligner que nous ne sommes pas en train de parler de la vente du bâtiment. Lorsqu'il en sera question, nous vous proposerons un projet. Nous aurons l'occasion d'en discuter en commission et, éventuellement, d'en débattre en Conseil communautaire. La délibération d'aujourd'hui porte sur une opportunité d'achat. Lorsque le moment viendra de mettre en vente le bâtiment, nous le ferons dans les règles, peut-être avec un appel à projets. À l'heure actuelle, nous ne pouvons pas vous expliquer à qui nous vendrons ni comment ni pourquoi, car cette opération devra « être dans les clous », juridiquement parlant, et porter sur un projet qui réponde à un vrai besoin du territoire. L'acquisition du bâtiment de la Banque de France par EPN ne concerne pas les travaux de restructuration. Notre objectif est d'acquérir le foncier pour le préserver et le destiner à un besoin du territoire que nous avons identifié. Il sera question des travaux avec le futur repreneur. Il s'agit d'un bâtiment qui, dans un premier phasage de projet, est en bon état sur le rez-de-chaussée et qui rend possible une rapide mise en action.

M. Guy LEFRAND

Merci. Pour compléter les propos de Mme AUGER, je voudrais insister sur le fait que le bâtiment de la Banque de France aurait pu être vendu à un prix élevé pour construire des appartements ou une Résidence Séniors de luxe. La Banque de France, sensible à notre souhait de faire du développement économique, nous l'a proposé à un tarif défiant toute concurrence. Ce que nous ne trouvons pas ailleurs, dans les autres bâtiments qu'elle a vendus.

Notre objectif est de faire du développement économique. Pourquoi ? Parce que ce bâtiment se trouve à dix minutes à pied de la gare, à quelques minutes à pied du centre-ville, parce qu'il est magnifique et dispose d'un très beau jardin, et parce qu'il peut être un écrin très intéressant pour des développeurs économiques. Je ne sais pas aujourd'hui si nous le vendrons ou si nous le louerons. Nous allons lancer un appel à manifestation d'intérêt et nous avons déjà une personne qui s'est manifestée, mais qui n'a pas encore donné de réponse définitive.

Je voudrais dire à M. CRETOT qu'aujourd'hui nous faisons du développement économique, nous lançons un appel à manifestation d'intérêt et, en fonction des résultats, nous verrons s'il sera plus intéressant de vendre ou de louer. Nous profiterons des opportunités, comme nous le faisons chaque fois que nous louons ou vendons un terrain. L'objectif est d'acheter le bâtiment à un prix pas cher, de le cibler « développement économique » et de lancer ensuite un appel pour le gérer. À chaque fois que notre agglomération ou d'autres collectivités ont voulu gérer elles-mêmes, le résultat n'a pas été satisfaisant, car ce n'est pas notre métier. L'objectif est plutôt de confier le bâtiment à des personnes compétentes, en faisant attention à bien les choisir. Voilà où nous en sommes aujourd'hui. Mme COLLIN.

Mme Isabelle COLLIN

J'ai bien dit que nous étions favorables au projet, le problème ne se pose pas. Mais il faudrait que ce projet aboutisse vraiment, car depuis désormais deux ans nous discutons du centre-ville, d'un espace de coworking, de la gare, de Notre-Dame, etc. Nous sommes à notre troisième projet de coworking. Plusieurs élus et moi-même avons insisté en commission sur le fait que, avec le développement du télétravail, il devient impératif pour notre territoire de disposer d'un espace de coworking. Nous achetons un bâtiment à la Banque de France à un million d'euros de moins que sa valeur estimée, d'accord. Mais les fonds publics restent des fonds publics, même si c'est une instance publique qui achète, ce sera toujours le contribuable à être sollicité.

M. Guy LEFRAND

Personnellement, je préfère défendre le contribuable ébroïcien que le contribuable des autres régions de France. C'est mon objectif.

Mme Isabelle COLLIN

Le mien aussi est de soutenir le contribuable ébroïcien. C'est pourquoi je répète pour la troisième fois que nous ne voterons pas contre l'achat du bâtiment, mais qu'il faut vraiment que ce projet aboutisse car les habitants d'Evreux en ont besoin.

M. Guy LEFRAND

Je vous rejoins sur le fait qu'il y a eu plusieurs tentatives pour trouver un espace de coworking dont notre territoire a besoin. Les différents lieux que nous avons vus, soit ils n'étaient pas disponibles immédiatement soit ils ne correspondaient pas à nos attentes en termes de localisation. Il faut parfois savoir attendre pour obtenir de meilleurs résultats. Aujourd'hui, je m'engage devant vous à lancer un appel à manifestation d'intérêt dans les deux mois à venir. J'espère qu'à la rentrée nous aurons des réponses et que nous pourrons en discuter de manière très sérieuse et efficace.

Je vais donc mettre aux voix qui est contre et qui s'abstient. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ DECIDE d'ACQUERIR (moins 8 abstentions) à la Banque de France l'ensemble immobilier sis 26 rue Victor Hugo à Evreux, élevé sur la parcelle XE 195, d'une contenance de 2 446 m², au prix de 1,15 M €. Les frais d'acte seront à la charge d'EPN ; DECIDE que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération.

8 - Aide à l'immobilier d'entreprise - ACE SOLUTIONS - Acquisition et aménagement de nouveaux locaux

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, Mme AUGER.

Mme Stéphanie AUGER

Nous sommes sur deux dossiers d'aide au développement d'entreprise. Le premier concerne la société ACE SOLUTIONS, qui est localisée depuis cet été au 8 rue Jacquard à Evreux. Il s'agit d'une société qui a pour activité la conception et la fabrication de machines de remplissage de conditionnements liquides pour les secteurs de l'industrie pharmaceutique et de l'industrie agroalimentaire. La croissance de l'entreprise est forte depuis deux ans, si bien qu'elle souhaite l'acquisition d'un nouveau local.

Nous proposons donc une aide à l'immobilier d'entreprises sous forme de prêt à taux zéro. Nous avancerons pour cela un montant de 81 000 €, avec une subvention de 20 000 €.

M. Guy LEFRAND

Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? La délibération est adoptée à l'unanimité. Je vous en remercie.

Le Conseil communautaire :

*☞ **OCTROIE** une aide à l'immobilier d'entreprise à la SARL ACE SOLUTIONS ou à son représentant légal dans le cadre d'une avance remboursable d'un montant de 81 000 € ; **OCTROIE** une aide à l'immobilier d'entreprises à la SARL ACE SOLUTIONS ou à son représentant légal dans le cadre d'une subvention d'un montant de 20 000 € et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention afférente et tout avenant ou document éventuel à intervenir dans ce cadre.*

9 - Aide à l'immobilier d'entreprise - P.K.B - Extension de bâtiment existant et création de nouveaux locaux

M. Guy LEFRAND

Le deuxième dossier d'aide à l'immobilier d'entreprise concerne la société PKB, pépite de notre territoire.

Mme Stéphanie AUGER

La société PKB, localisée route d'Orléans à Angerville la Campagne, a pour activité la conception et la fabrication de machines de remplissage de flacons/bouteilles dans le secteur de la cosmétique et de la parfumerie. La croissance de l'entreprise est forte depuis cinq ans et elle souhaite étendre le bâtiment existant avec la création de nouveaux locaux. Il s'agit d'un gros projet estimé à environ 5 M€. Nous proposons ainsi d'aider l'entreprise sous forme d'une avance remboursable d'un montant de 180 000 €, avec une subvention de 50 000 €.

M. Guy LEFRAND

Vue de l'extérieur elle ne donne pas cette impression, mais la PKB fait quand même plus de 80% de chiffre d'affaires à l'export. Elle est l'un de rares fabricants français de machines de remplissage de flacons/bouteilles.

Y a-t-il des oppositions ? Je n'en vois pas. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

*☞ **OCTROIE** une aide à l'immobilier d'entreprise à la SAS PKB ou à son représentant légal dans le cadre d'une avance remboursable d'un montant de 180 000 € ; **OCTROIE** une aide à l'immobilier d'entreprises à la SAS PKB ou à son représentant légal dans le cadre d'une subvention d'un montant de 50 000 € et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention afférente et tout avenant ou document éventuel à intervenir dans ce cadre.*

10 - Parc d'activités Long Buisson 3 - Adoption de la charte Territoire Durable

M. Guy LEFRAND

M. HUBERT.

M. Xavier HUBERT

Merci, Monsieur le Président. Nous avons trois délibérations qui concernent la ZAC du Long Buisson 3. La première porte sur l'adoption de la charte Territoire Durable de ce nouveau parc d'activités. Vous savez que nous l'avons placée sous le signe de la haute performance environnementale et que nous souhaitons réaliser une ZAC qui puisse à la fois avoir une valeur écologique certaine et impliquer les entreprises qui viendront s'y installer suivant les mesures RSE (responsabilités sociétales des entreprises) autour de trois piliers : la qualité du cadre de travail, l'excellence environnementale et l'insertion de la zone d'activités dans son territoire.

Nous avons parlé à de nombreuses reprises de ces objectifs et nous avons estimé qu'il était important de les inscrire dans la charte qu'il vous est proposé d'adopter ce soir. Elle constituera le cadre de référence pour tous ceux qui souhaiteront acquérir des parcelles dans ce parc d'activités du Long Buisson 3.

M. Guy LEFRAND

Merci. Il s'agit d'une délibération importante, car nous avons eu de nombreux débats sur le Long Buisson 3. Il est fondamental de promouvoir la biodiversité et d'avoir un développement durable de qualité dans cette zone. C'est pourquoi nous vous proposons de voter une charte.

Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Oui, M. COMONT.

M. Alain COMONT

Il est intéressant qu'il y ait une charte Territoire Durable, mais j'aimerais savoir, lorsqu'on parle d' « indicateurs », qui suivra ces indicateurs.

M. Guy LEFRAND

M. HUBERT.

M. Xavier HUBERT

Au fil de la vente des terrains et de la réalisation des entreprises, il sera possible de suivre ces indicateurs. Vous savez que nous avons un concessionnaire dans cette zone du Long Buissons 3, la société SHEMA que nous avons choisie ensemble. Notre concessionnaire sera chargé de nous donner des indicateurs sur les attendus de la qualité environnementale du parc d'activités.

M. Guy LEFRAND

Merci. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Je vais donc mettre aux voix qui est contre et qui s'abstient ? La délibération est adoptée, je vous en remercie.

Le Conseil communautaire :

*☞ **ADOpte (moins 8 abstentions) la charte Territoire Durable dans le cadre de l'aménagement du Parc d'activités du Long Buisson 3 et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite charte et assurer la promotion et le développement des engagements auprès des partenaires signataires.***

11 - ZAC du Long Buisson 3 - Approbation du dossier de réalisation

M. Guy LEFRAND

Dans la même ligne, nous avons l'approbation du dossier de réalisation.

M. Xavier HUBERT

Tout à fait. Vous savez que pour chaque ZAC, les objectifs d'aménagement et les modalités de concertation constituent un premier pilier. Nous avons un deuxième pilier qui est le dossier « création de la ZAC », que nous avons voté au Conseil communautaire du 13 octobre 2020.

Aujourd'hui, il vous est proposé d'adopter le dossier de « réalisation » de la ZAC, qui a été constitué par l'aménageur, la société SHEMA déjà évoquée, et qui contient un rapport de présentation de la ZAC et un projet de programme d'équipements publics sur lequel nous reviendrons dans la prochaine délibération. Le projet de réalisation contient également un programme global des constructions réalisées dans la zone, qui sont importantes pour nous car nous manquons de foncier économique et que cette zone, pendant quelques années, pourra fournir à notre territoire une offre économique de qualité. Il ne faut pas oublier non plus qu'au-delà de l'offre économique, nous réaliserons une installation sportive et de loisir avec le centre aquatique, ainsi qu'un pôle de santé libéral et ambulatoire d'Evreux-Sud. Cette offre économique sera sur une superficie de 14,5 ha à rapporter aux 60 ha de l'ensemble de la zone.

Un autre document du dossier de réalisation concerne les modalités prévisionnelles de financement. Il s'agit d'un projet qui porte sur près de 23 M€, avec une participation d'équilibre d'EPN à hauteur de 6,7 M€ dont 5,5 M€ d'apport des terrains en nature. Enfin, le dossier comporte l'autorisation environnementale, qui a fait l'objet d'une enquête publique à la fin de l'année 2020 et qui s'est conclue par un arrêté d'autorisation environnementale le 19 février 2021.

Il s'agit donc d'un dossier épais, complet, qui examine aussi bien les objectifs économiques et d'équipements que le respect du contexte environnemental que nous avons essayé de promouvoir depuis le début.

Il vous est demandé d'approuver ce dossier de réalisation de la ZAC du Long Buisson 3.

M. Guy LEFRAND

Merci. Juste pour information, le permis de construire de la nouvelle maison de santé vient d'être validé et l'objectif est de l'ouvrir avant l'été 2023.

Mme COLLIN.

Mme Isabelle COLLIN

Il a été indiqué en commission qu'il y aura, chaque année, un bilan financier qui passera également en Conseil communautaire. Dans le cas de la ZAC, il s'agit du bilan économique.

M. Guy LEFRAND

Oui, le bilan ZAC.

Mme Isabelle COLLIN

Au-delà de ce bilan ZAC, serait-il possible, au moins en commission, de connaître mieux les détails de l'avancée du projet et de savoir ce qui a été réalisé en cours d'année ? Il y a quand même une participation EPN qui n'est pas négligeable. Ce serait bien que nous sachions où nous en sommes aussi bien d'un point de vue économique qu'en ce qui concerne le suivi du projet.

M. Guy LEFRAND

Bien sûr. C'est ce que nous faisons en général lorsque nous présentons le bilan financier des ZAC. Vous avez raison, car cette ZAC est particulièrement importante. Lorsque nous pourrons clôturer la ZAC du Vallon Fleuri et ouvrir celle-ci, nous serons en mesure de vous donner plus d'informations.

Je vais donc mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Abstentions toujours pour le même groupe. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

*☞ **APPROUVE (moins 8 abstentions) le dossier de réalisation de la ZAC Long Buisson 3, établi conformément aux dispositions de l'article R. 311-7 du Code de l'urbanisme ; APPROUVE le projet de programme global des constructions qui seront réalisées à l'intérieur de la zone représente une surface de plancher de 145 000 m², qui pourront accueillir les usages suivants : - Activité économique (à l'exception de commerce de type B to C) et - Equipement public ; APPROUVE le projet de programme des équipements publics qui seront réalisés à l'intérieur de la zone, comprenant :***

- Des ouvrages permettant l'accès et la desserte de la ZAC*
- Des aménagements paysagers supports d'une biodiversité augmentée*
- Des ouvrages de gestion hydraulique*
- L'ensemble des réseaux permettant la viabilisation des lots à céder*

*et **AUTORISE le Président à effectuer toutes les démarches et formalités nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération, comprenant notamment les mesures de publicité dans un journal diffusé dans le département et la tenue à la disposition du public, sur le site internet d'EPN, pendant une durée de 3 mois, du dossier de réalisation de la ZAC Long Buisson 3.***

12 - ZAC Long Buisson 3 - Approbation du Programme des Equipements Publics

M. GUY LEFRAND

Enfin, nous avons l'approbation du Programme des Équipements Publics pour la ZAC du Long Buisson 3.

M. Xavier HUBERT

Le programme comprend différents équipements publics importants. Parmi eux, des ouvrages de voirie permettant l'accès et la desserte de la ZAC par la RN1013, des voies principales à l'intérieur de la ZAC de Nord/Sud à Est/Ouest, des voies secondaires et des giratoires. Nous aurons des voies piétonnes et des axes cyclables, comme nous l'avons annoncé depuis le début, ainsi que des aménagements paysagers qui constituent le support de cette biodiversité que nous souhaitons promouvoir. Nous aurons également une mise en valeur de la « voie romaine » qui traverse le Long Buisson 3 et un merlon paysager au Nord-Est permettant la mise à distance des activités futures depuis les habitations actuelles du hameau de Melleville.

Le programme comprend aussi des ouvrages de gestion hydraulique, avec des noues et des bassins d'infiltration qui seront calibrés pour recueillir les eaux pluviales. Enfin, nous aurons un ensemble de réseaux (eaux usées, alimentation eau potable et défense incendie, électricité haute et basse tension, génie civil Télécom et fibre optique, éclairage public, gaz, réseau de chaleur urbain) permettant la viabilisation des lots à céder.

Voilà, Monsieur le Président, le programme des équipements publics qui est soumis à l'approbation du Conseil communautaire.

M. Guy LEFRAND

Merci. Mme COLLIN

Mme Isabelle COLLIN

J'ai noté que les deux équipements publics seraient raccordés au réseau de chauffage urbain, ce qui est une bonne chose notamment au vu de l'évolution du coût de l'énergie. Le chauffage urbain reste quand même un bon investissement. Toutefois, j'ai également noté que dans cette ZAC les futurs bâtiments économiques et commerciaux ne sont pas, quant à eux, automatiquement raccordés. Pour autant, le chauffage urbain est un équipement public, et nous savons que plus il y aura de bénéficiaires raccordés à ce réseau de chauffage urbain et mieux ce sera pour le bilan économique et les questions environnementale et de transition écologique. Ce point de raccordement au réseau urbain, peut-il être gardé pour l'inclure dans le règlement ZAC et compléter ainsi la charte Territoire Durable que nous allons voter ? Merci.

M. Guy LEFRAND

L'objectif n'est pas de le rendre obligatoire, mais plutôt de le rendre facultatif. Nous avons échangé sur ce sujet, en décidant de vendre le terrain à un prix moins cher s'il y a un engagement à se raccorder au réseau de chaleur urbain.

Vous avez raison, le réseau de chaleur urbain se développe aujourd'hui de manière très importante et tous les « gens raisonnables » s'y raccordent. C'est pourquoi nous nous étonnons que le Conseil départemental refuse toujours de le faire, même s'il ne faut jamais désespérer et que, peut-être, il le fera un jour. En tout cas, notre objectif est de vendre à un prix moins cher sous réserve d'engagement. Nous sommes plus dans la facilitation que dans l'obligation.

Oui, M. NOGARÈDE.

M. Alain NOGARÈDE

Merci, Monsieur le Président. Oui, le réseau de chaleur urbain est très bon pour l'environnement, c'est autant de CO2 que l'on économise. Il y en a beaucoup qui parlent d'environnement. Quant à moi, je crois que le chauffage urbain est un élément incontournable. Il est par conséquent évident que si des entreprises souhaitent s'y raccorder, elles pourront le faire. Nous n'avons pas eu besoin de l'imposer aux deux bâtiments publics, car ils étaient d'accord avant même que la demande ne leur soit faite. Personnellement, j'encourage tout le monde à défendre le réseau de chauffage urbain, qui est très bon pour l'environnement.

M. Guy LEFRAND

Merci. Mme COLLIN.

Mme Isabelle COLLIN

Je veux bien que l'on incite les entreprises, mais en ce qui concerne les grandes surfaces commerciales comme Carrefour, etc., je crois qu'elles ne sont pas raccordées. Peut-être qu'aujourd'hui, avec l'évolution du coût de l'énergie, la situation va évoluer mais, il y a encore six mois, le fait de se raccorder au réseau de chaleur urbain n'arrivait pas tout naturellement.

M. Guy LEFRAND

Non, pour certains ce n'est pas encore une évidence, nous sommes d'accord. Nous sommes en train d'enterrer sept kilomètres de réseau supplémentaire.

Bien, je vais donc mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Même vote, mes chers collègues. Je vous en remercie.

Le Conseil communautaire :

*☞ **APPROUVE (moins 8 abstentions) le Programme des Equipements publics de la ZAC du Long Buisson 3 établi conformément aux dispositions de l'article R.311-8 du Code de l'Urbanisme et AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions permettant la bonne exécution de la présente délibération : affichage en mairie pendant un mois, mention dans un journal diffusé dans le département et publication au Recueil des actes administratifs mentionné à l'article R.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.***

13 - Commune d'Evreux - Acquisition par EPN d'une parcelle appartenant à la commune de Saint Sébastien de Morsent

M. Guy LEFRAND

Nous continuons, M. HUBERT.

M. Xavier HUBERT

La présente délibération concerne le périmètre de la ZAC du Vallon Fleuri, dont il a été question en début de Conseil. Il s'agit pour nous d'acquérir une parcelle qui se trouve sur le territoire de la commune d'Evreux, mais qui appartient au domaine privé de la commune de Saint Sébastien de Morsent. Afin de réaliser la ZAC du Vallon Fleuri telle qu'elle a été présentée, nous aurions la nécessité d'acquérir 2 500 m² de cette parcelle cadastrée section ZE 27 pour 25 000 €, soit 10 € au m². Cette acquisition nous permettrait d'accueillir un bassin de gestion des eaux pluviales et d'aménager une voie douce et une aire de retournement pour les véhicules d'entretien. Elle faciliterait ainsi l'aménagement et l'accès de la ZAC du Vallon Fleuri dans son ensemble. Il s'agit d'une toute petite parcelle qui est actuellement en bordure de la ZAC.

M. Guy LEFRAND

Qu'est-ce que nous ne ferions pas pour améliorer les finances de la commune de Saint Sébastien de Morsent ? Pas de demandes de prise de parole, je suppose. Qui est contre, qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

*☞ **DECIDE d'ACQUERIR (moins 1 abstention) de la Commune de Saint Sébastien de Morsent une partie de la parcelle sise à EVREUX cadastrée section ZE 27 pour environ 2 500 m² moyennant le prix de 10 € soit 25 000 €. Les frais d'acte de vente et de géomètre seront à la charge d'EPN ; DECIDE que le transfert de propriété sera réalisé à la date de la signature de l'acte authentique et AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération.***

14 - Commune d'Evreux - Cité Lafayette - Transaction "Vente et achat" des lots 178 à 189 à la SAS CITE LAFAYETTE PROJECT

M. Guy LEFRAND

Le dossier suivant porte sur la Cité Lafayette et la dissolution de la copropriété.

M. Xavier HUBERT

Tout à fait, Monsieur le Président. Vous savez que la dissolution de la copropriété est un enjeu important dans l'aménagement de la zone Lafayette, aménagement que nous avons confié à une société.

La copropriété est constituée de 173 lots bâtis et de lots non construits, dont 11 parcelles qui appartiennent encore à EPN. Afin de parvenir à la dissolution de la copropriété et de réaliser ensuite des lots pour les 173 maisons, de les revendre à des particuliers et de se faire rétrocéder les parties communes (voiries et réseau), comme nous le faisons dans le cadre d'une convention tripartite, il faut juridiquement qu'au moment où la copropriété est sur le point d'être dissoute, l'ensemble de l'assiette foncière appartienne au même propriétaire.

C'est dans cette perspective que nous vous proposons de céder à un euro symbolique, les 11 parcelles à la SAS Cité Lafayette Project. Celle-ci s'engage à nous les revendre toujours à un euro symbolique lorsqu'elle pourra procéder à la dissolution de la copropriété. De notre côté, nous nous engageons à incorporer ces 11 parcelles, qui ne sont pas au cœur du projet mais en bordure, à la forêt attenante sous le même régime forestier de l'actuelle forêt qui borde la Cité Lafayette.

M. Guy LEFRAND

C'est une délibération très technique. Nous vendons les 11 parcelles pour dissoudre la copropriété et nous les récupérons ensuite pour les intégrer à la forêt. Mme COLLIN.

Mme Isabelle COLLIN

En lisant la délibération, j'ai noté quatre petites croix rouges à la place de la date de l'évaluation du service des domaines. Je pense que cela peut fragiliser la délibération. Soit il n'y a pas d'estimation des domaines, soit il y en a une.

M. Xavier HUBERT

Vous avez raison. Cela s'explique par le fait qu'au moment de la rédaction de la délibération nous n'avons pas encore reçu l'estimation. L'évaluation du service des domaines date du 17 mars 2022 et chiffre à 32 000 € la valeur des 11 parcelles. Ceci a un intérêt relatif, parce que nous les vendrons et achèterons ensuite au prix d'un euro symbolique et que les frais de notaire seront pris en charge par la SAS Cité Lafayette Project. Mais vous avez raison qu'il serait bien d'ajouter cette précision.

M. Guy LEFRAND

Cette précision est donc à apporter. Qui est contre le projet de délibération ? Qui s'abstient ? En dépit des trois abstentions la forêt s'agrandira quand même.

Le Conseil communautaire :

*☞ **CEDE (moins 3 abstentions) à la société SAS Cité Lafayette Project, ou tout autre société qui s'y substituera, à la condition que le projet de transaction soit respecté, les lots 178 à 188 situés dans la cité Lafayette au prix d'un euro symbolique. Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur ; DECIDE d'ACQUERIR de la société SAS Cité Lafayette Project, les lots 178 à 188 situés dans la cité Lafayette au prix d'un euro symbolique. Les frais de notaire seront à la charge du vendeur ; DECIDE que les transferts de propriété seront réalisés à la date de signature des actes de vente et AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de ces transactions.***

15 - Commune d'Evreux - Site des anciennes usines de Navarre - Convention fonds friches avec EPFN - Cession du site à EPFN

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant. Les usines de Navarre, M. HUBERT.

M. Xavier HUBERT

Les usines de Navarre, que l'on peut qualifier de « friches », portent sur un peu plus de 7,72 ha. Vous savez que nous avons déjà délibéré en octobre 2019, pour solliciter l'intervention de l'EPFN (Etablissement Public Foncier de Normandie). Nous avons réalisé depuis un certain nombre d'opérations de mise en sécurité et d'aménagement du site, tels que le cheminement doux et la restauration des berges de l'Iton. Tout récemment, nous avons organisé une concertation avec les habitants, qui ont travaillé par groupes et fait des propositions intéressantes dont nous tiendrons compte. Désormais nous sommes prêts à solliciter l'EPFN, qui a pour mission de réaliser des études, une dépollution du site et la démolition des bâtiments qui ne seront pas conservés.

Le projet prévoit en effet de conserver peut-être deux bâtiments et de procéder à la démolition des autres. Dans le cadre de l'intervention de l'EPFN, il existe une condition juridique nécessaire : l'EPFN doit être maître d'ouvrage des opérations et donc devenir propriétaire du site. C'est la raison pour laquelle il vous est proposé de solliciter la mobilisation du fonds friches pour mettre en état le site. Dans un premier temps, nous allons faire des études qui sont estimées à 150 000 € dont 25% à la charge d'EPN et la somme restante à celle de l'EPFN et de la Région Normandie.

En même temps, nous souhaitons que vous autorisiez le Président à signer la convention de portage qui permettra à l'EPFN de réaliser les études au titre du fonds friches avant les éventuelles dépollution et démolition des bâtiments du site. Je précise que, comme dans la délibération précédente, compte tenu du fait qu'il y aura « un aller-retour », nous céderons à un euro symbolique à l'EPFN qui, une fois qu'il aura réalisé les travaux de dépollution et de démolition, nous recédera toujours à un euro symbolique l'ensemble des 7,72 ha.

M. Guy LEFRAND

Même si cela a été dit, je vous rappelle que le fait d'avoir recours aux conventions du fonds friches nous permet d'avoir 75% des subventions de la part de l'EPFN et de la Région Normandie. Les modifications que nous avons apportées il y a quelques années à la convention entre l'EPFN et la Région ont beaucoup changé les choses et permis de régler un grand nombre de problèmes de friches. Mme COLLIN.

Mme Isabelle COLLIN

Cette convention est très positive et nous voterons pour. Nous avons vu le bon travail réalisé par l'EPFN sur le site de l'Hôpital Saint-Louis. Toutefois, nous découvrons dans l'article 1 de la convention les contours du projet de requalification des usines de Navarre sur le secteur de la fonderie de façon assez détaillée au détour d'une délibération technique. Sauf que les résultats de la consultation citoyenne n'ont été présentés ni aux habitants ni aux élus. Je cite : « La collectivité prévoit dans le secteur de la fonderie un pôle artisanal et culturel, une offre immobilière restreinte composée de 10 à 15 unités de pavillons, un espace paysager, un parc, des voies douces sur les bords de l'Iton, une place publique entre le bâtiment des Abeilles et l'avenue Aristide Briand. ». Nous nous interrogeons simplement sur le calendrier et sur la fin de cette concertation citoyenne. Merci.

M. Guy LEFRAND

Ce qui est présenté dans la délibération correspond à ce qui a été présenté aux habitants. Ceux-ci sont revenus vers nous et dans les semaines à venir vous aurez le retour de la consultation. Des projets plus précis par rapport à ceux de la délibération seront donc présentés dans les semaines à venir aux élus et à la population. Les services terminent d'y travailler.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

*☞ **SOLLICITE** la mobilisation du fonds friches pour la remise en état du site des anciennes usines de Navarre, pour les parcelles sises commune d'Evreux cadastrées section BN numéros 333, 335, 337, 339, 21, 22, 23, 252, 341, 343, 346, 348, 283, 350, 33, 352, BO numéros 73, 74, 75, 109, 110, 29, 69, 416 pour une superficie totale de 6ha 03a 89ca et commune d'Arnières-sur-Iton cadastrées section ZC 54, 55, 56, 57 et 130 pour une superficie totale de 1ha 68a 50ca. Et ce conformément aux missions déterminées dans la convention jointe en annexes ; **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de portage et d'intervention, ainsi que tous documents relatifs à la constitution de cette réserve foncière auprès de l'EPFN, en vue de la réalisation des études au titre du Fonds Fiches, selon les modalités de répartition du dispositif, mettant 25% du coût des études, estimées à 150 000 € HT à la charge d'EPN, et éventuels avenants à intervenir. EPN aura aussi à sa charge la TVA sur l'ensemble des dépenses HT des études ; **CEDE** à l'euro symbolique à l'Établissement Public Foncier de Normandie les parcelles sises commune d'Evreux cadastrées section BN numéros 333, 335, 337, 339, 21, 22, 23, 252, 341, 343, 346, 348, 283, 350, 33, 352, BO numéros 73, 74, 75, 109, 110, 29, 69, 416 pour une superficie totale de 6ha 03a 89ca et commune d'Arnières-sur-Iton cadastrées section ZC 54, 55, 56, 57 et 130 pour une superficie totale de 1ha 68a 50ca, pour la constitution d'une réserve foncière auprès de l'EPFN ; **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer l'acte de vente à l'EPFN et **S'ENGAGE** au rachat de ces biens dans un délai de 5 ans.*

16 - Commune d'Evreux - Cheminement doux Cavée boudin/Gare d'Evreux - Acquisition parcelle XT 46

M. Guy LEFRAND

Nous continuons avec la délibération n° 16. Je précise que M. Jean-Pierre PAVON, qui est concerné à titre familial, ne participera pas au vote.

M. Xavier HUBERT

La délibération concerne l'acquisition de la parcelle cadastrée XT 46, qui se trouve le long de la Cavée Boudin. Vous savez que nous avons le projet de réaliser une voie verte à partir de la gare afin de rejoindre l'actuelle voie verte qui va vers l'ouest du département. Cette parcelle n'avait pas pu être acquise précédemment puisque le propriétaire, qui est l'Association Immobilière Saint François de Sales, est en liquidation judiciaire et qu'il fallait, grâce à l'intervention du liquidateur, solliciter l'autorisation du juge commissaire du Tribunal judiciaire d'Evreux. C'est désormais chose faite, grâce à une décision du juge commissaire qui nous autorise à acquérir la parcelle pour la somme de 2 909 €.

M. Guy LEFRAND

Cette délibération va nous permettre d'avancer et de créer une liaison entre le boulevard des Cités Unies et la fin de la voie verte entre la Cavée Boudin et la gare.

Pas d'oppositions, je suppose, pour développer la voie verte. Je vous en remercie.

Le Conseil communautaire :

*☞ **DECIDE d'ACQUERIR (M. PAVON ne prend pas part au vote) la parcelle sise à EVREUX, cadastrée section XT 46, moyennant le prix de 2 909 € appartenant à l'Association Immobilière Saint François de Sales, faisant l'objet d'une liquidation judiciaire. Par ordonnance en date du 3 février 2022, le Juge Commissaire a donné son accord pour la cession de la parcelle au profit d'Evreux Portes de Normandie. Les frais d'acte de vente étant à la charge d'Evreux Portes de Normandie ; DECIDE que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et actes à intervenir dans le cadre de cette opération.***

17 - Application du Droit des Sols - Révision des conventions relatives au service commun

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant.

M. Xavier HUBERT

Le dossier suivant concerne l'ADS (Application du Droit des Sols). Il s'agit d'un service que rend EPN à l'ensemble des communes pour instruire essentiellement des demandes de déclarations préalables et des permis d'aménager, de construire et de démolir. Ce service est parfois en difficulté, car nous rencontrons des obstacles à recruter des instructeurs formés. Il faut dire – et vous avez les chiffres – que les demandes des communes augmentent d'année en année : 36% d'augmentation depuis quatre ans.

La délibération vous propose ainsi d'adopter deux points importants pour améliorer le service. Le premier point propose de penser dans nos communes à la formation du personnel et des élus impliqués dans les questions de droit des sols. L'EPN pourra instaurer des formations internes à destination des communes, avec environ quatre réunions par an, pour traiter un certain nombre de sujets, principalement les questions d'urbanisme mais aussi la défense incendie, la gestion des marnières et l'impact du PPRI, par exemple. Il sera également question de former les communes à l'usage du progiciel CartAds, qui sert d'interface numérique entre les communes et EPN. Avec la dématérialisation qui est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2022 et qui va se mettre en place, ces formations sont nécessaires pour maintenir une qualité d'information à l'intérieur de nos 74 communes.

Le deuxième point concerne la reprise par les communes de l'instruction d'un certain nombre de déclarations préalables dites « simples », qui ne soulèvent pas de difficultés et qui concernent le ravalement, le changement des menuiseries extérieures, l'isolation par l'extérieur, les clôtures et le changement de toiture sans modification. Pour cette deuxième modification, des 74 communes sollicitées, 9 se sont opposées et 18 ne se sont pas encore prononcées. Je ne l'ai pas précisé, mais il est important de dire que c'est sur la base du volontariat : les communes ne sont pas obligées de reprendre l'instruction de leurs DP simples. Si j'ai bien calculé, 47 communes sont toutefois d'accord pour les reprendre en interne.

Il vous est donc proposé d'accepter les deux modifications, celle de la formation régulière et celle de la reprise par les communes de l'instruction des déclarations préalables dites « simples ».

M. Guy LEFRAND

Je vous rappelle que nous avons eu ce débat à plusieurs reprises et en plusieurs occasions en conférence des maires. Cela correspondait à vos souhaits de ne pas attendre des semaines ou des mois pour refaire le portail ou donner un coup de peinture et, en même temps, à la nécessité d'une formation notamment sur l'usage du progiciel CartAds, qui est assez complexe. Oui, Cédric LEVERT.

M. Cédric LEVERT

Bonsoir à toutes et à tous. La reprise en main de ces DP par les mairies ferait-elle baisser leur nombre dans quelle proportion ? Je vois qu'en 2021, il y avait 1702 DP. La reprise en main permettrait-elle à l'ADS de redevenir un service « normal » ?

M. Xavier HUBERT

Non, je ne pense pas qu'ADS puisse redevenir un service « normal ». Il est vrai que les 1702 déclarations préalables qui ont été sollicitées représentent plus d'un acte sur deux, mais ce ne sont pas quand même les actes qui demandent le plus de temps. Vous avez une notation : un permis d'aménager n'a rien à voir avec une déclaration préalable. Je ne pense pas que la soustraction des DP simples puisse permettre de baisser de 36% l'activité du service ADS. Mais elle le déchargerait, même si je ne peux pas vous dire de combien. Il faudrait pour cela refaire les calculs et reprendre les DP simples parmi les 1702. Non, je ne peux pas me lancer dans un chiffre.

M. Cédric LEVERT

Mais quel est l'objectif final ?

M. Xavier HUBERT

L'objectif est de décharger le service ADS d'un certain nombre de dossiers qui sont simples, mais qui d'un point de vue administratif prennent du temps et mobilisent des instructeurs, et de laisser aux communes la possibilité de répondre très rapidement aux demandes. Vous savez que nous avons souvent des réponses qui sont données au-delà du délai légal, avec par conséquent des autorisations tacites qui sont accordées. Sur la base de ces DP simples, les communes pourraient vite répondre aux pétitionnaires et satisfaire ainsi leurs habitants.

M. Cédric LEVERT

Ma question est de savoir finalement quel temps on va gagner sur les autres dossiers plus complexes.

M. Guy LEFRAND

Il est difficile de vous répondre. Comme le disait Xavier, l'objectif final est de répondre rapidement aux attentes de nos concitoyens et, accessoirement, de permettre aux maires de ne pas « se faire engueuler » et de reprendre un peu de pouvoir. Nous sommes tous d'accord là-dessus. Il s'agit d'un ensemble de mesures que nous avons prises pour essayer d'améliorer le fonctionnement du service ADS qui est toujours en difficulté. Nous avons fait deux recrutements, mais malheureusement nous avons eu également deux départs. Vous savez que nous avons fermé certaines journées au public pour permettre de rattraper le retard et de ne pas perdre du temps en permanence au téléphone ou à recevoir des pétitionnaires. Il s'agit d'un ensemble de mesures qui vont participer à décharger le service, mais je ne sais pas dans quelle proportion. Pour vous c'est déjà important, car ce sont les maires qui se font « engueulés » quand ils n'ont pas de réponses.

M. Xavier HUBERT

Nous pourrions tenir des statistiques et ensuite voir.

M. Guy LEFRAND

Bien sûr, mais je préfère perdre moins de temps en statistiques et garantir des réponses.

M. Xavier HUBERT

C'est sûr.

M. Guy LEFRAND

La question est pertinente, mais aujourd'hui nous ne pouvons pas encore y répondre.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

*☞ **ACCEPTE** les termes modifiés de la convention relative au service commun d'application du droit des sols et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant à la convention de service commun, avec les communes membres signataires.*

18 - Règlement local de publicité intercommunal - Débat sur les orientations

M. Guy LEFRAND

Nous avons maintenant le débat sur les orientations du Règlement local de publicité intercommunal. Je sens votre enthousiasme, les amis. Et vous avez raison parce qu'il s'agit d'un dossier passionnant qui va avoir beaucoup de conséquences pour les maires de chaque commune.

M. Xavier HUBERT

J'aimerais commencer par mettre les choses au point. Nous avons l'obligation d'élaborer un Règlement Local de Publicité intercommunal. C'est l'agglomération qui est compétente pour rédiger ce document. Lorsqu'il sera adopté, ce seront les maires qui auront la police de son exécution. Comme l'a dit le Président, ce sont eux qui seront en première ligne pour le faire appliquer. Il est par conséquent important que nous ayons un débat sur ce document.

Il faut d'emblée préciser qu'il existe un règlement national qui s'impose à nous et qui divise en deux catégories les communes : celles qui ont plus de 10 000 habitants, comme Evreux, et celles qui ont moins de 10 000 habitants, comme les autres 73 communes de l'agglomération. Pour ces deux catégories, les règlements sont sensiblement différents.

Nous avons la possibilité de rendre notre RLPi plus exigeant que le règlement national. Avec un certain nombre d'entre vous, élus engagés que je remercie, dans le cadre de comités de pilotage, nous suivons l'évolution de ce document que nous espérons pouvoir approuver vers la fin de l'année.

Ce document se décline autour de quatre axes. Nous souhaitons, bien évidemment, protéger notre cadre de vie et notre patrimoine, tout particulièrement le patrimoine classé, les abords des cours d'eau de notre territoire, les centres-bourgs et les centres-villes qui ne doivent pas être envahis de publicité, d'enseignes et de pré-enseignes.

Dans le cadre d'un deuxième axe, nous souhaitons protéger également les zones résidentielles dans lesquelles il n'est pas utile de faire de la publicité ; encadrer les affichages lumineux et protéger la trame noire porteuse d'enjeux écologiques, énergétiques et sanitaires.

Le troisième axe propose de veiller à réglementer les entrées de notre agglomération et, accessoirement, celles d'Evreux et des communes alentour.

Enfin, dans le cadre du quatrième axe, nous souhaitons que la publicité puisse exister comme soutien à l'activité économique et commerciale de notre agglomération.

Suivant ces quatre axes, nous sommes en train de rédiger un règlement qui permettrait de limiter la publicité, les enseignes et les pré-enseignes et, en tout cas, de supprimer un grand nombre de publicités qui ne sont pas conformes. Le bureau d'études, qui est chargé de nous aider à rédiger le règlement, a relevé à peu près 70% des publicités pré-enseignes et enseignes qui sont en dehors des clous du règlement national.

Je tiens aussi à rappeler que chaque maire est invité à prendre un arrêté qui délimite le périmètre de son « agglomération », même si le terme d'agglomération n'est pas très bien choisi. Dans ces périmètres, les publicités, enseignes et pré-enseignes pourront être éventuellement admises, en dehors des petits hameaux où aucune publicité ne sera admise. Pour cela, nous attendons le retour de chaque maire sur son arrêté de délimitation d'agglomération.

Je suis à votre disposition pour toute question et remarque.

M. Guy LEFRAND

Je vous rappelle que nous sommes sur un débat sans vote, car l'objectif est de se dire que nous sommes d'accord pour réaliser un règlement intercommunal et pour faire en sorte que celui-ci soit un petit plus « dur » que le règlement national. Nous sommes également d'accord pour l'élaborer ensemble, en évitant ainsi que ce soit l'État qui prenne la main. Les autres objectifs seront poursuivis dans les réunions de travail. Vous connaissez Xavier et vous avez désormais l'habitude de vous réunir pour travailler avec lui, que ce soit pour le PLU ou pour d'autres sujets, commune par commune. Nous avons déjà évoqué en conférence des maires la question de la délimitation de votre règlement. J'insiste aussi sur le fait, car il s'agit d'un point important, que, dans les communes des zones rurales, il ne sera plus possible pour l'artisan ou le commerçant du coin de se faire publicité en affichant sa pancarte dans la rue ou dans le champ du voisin. Tout cela sera très limité et très organisé. J'invite les maires des communes rurales à faire attention, car vous risquez de vous faire engueuler là-dessus.

M. Xavier HUBERT

Dans les communes, la publicité sera effectivement très encadrée mais elle sera possible. De même, les annonces des événements pourront se faire mais sur un temps très court et non en permanence. Nous essayons de prendre en compte l'ensemble des hypothèses d'après lesquelles la publicité représente un certain intérêt pour les communes. Il y a également toute la réglementation qui concerne les zones d'activités, avec le problème constitué par le fait que les activités sont en général à cheval sur plusieurs communes : Evreux avec plus de 10 000 habitants et les communes alentour avec moins de 10 000 habitants.

M. Guy LEFRAND

Tout est clair ? Nous avançons sur ce sujet important ? Oui, Georges.

M. Georges SENKEWITCH

Je me posais la question de savoir s'il serait possible d'avoir un seul et unique support en commun en regroupant l'ensemble des enseignes.

M. Xavier HUBERT

Oui, c'est possible. Je n'ai pas évoqué le fait que le territoire va être zoné. Il y aura des zones où il sera plus facile d'avoir ces regroupements d'artisans et de commerçants. La taille du panneau sera en tout cas réduite. Je dois le vérifier, mais je crois qu'elle sera de 2 m² pour les communes rurales. Il est effectivement possible de regrouper et intelligemment de le faire.

M. Guy LEFRAND

L'effet sera plus propre et plus respectueux. Qui demande la parole ? Oui.

M. Christophe ALORY

J'aimerais savoir si l'affichage électoral en fera partie.

[Rires dans la salle]

M. Guy LEFRAND

Mais ce n'est pas de la publicité, c'est de l'information démocratique ! À moins que tu ne parles de l'affichage sauvage que nous avons vu avec certains candidats. Là, c'est un autre débat.

M. Xavier HUBERT

Les affiches électorales font partie de l'affichage temporaire.

[Rires dans la salle]

M. Guy LEFRAND

Temporaire jusqu'à ce que nos agents communaux ne les enlèvent. Oui, Didier.

M. Didier CRETOT

Il s'agit d'un projet très important et je pense que, selon les communes, sa mise en pratique sera plus ou moins simple. Pour Gravigny, elle pourrait être très compliquée. Il est vrai que la publicité après un moment on ne la voit plus, mais à Gravigny 100% de la publicité n'est peut-être pas conforme. Comme je l'ai déjà dit l'autre jour, nous souhaiterions avoir une « protection physique » lorsque nous irons annoncer aux gens que leur publicité n'est pas conforme.

[Rires dans la salle]

M. Guy LEFRAND

Nous verrons avec les gardes particuliers.

M. Didier CRETOT

C'est pourquoi je rebondis sur le dossier des gardes particuliers...

M. Guy LEFRAND

Merci pour cette information. Mais c'est vrai que la mise en acte va être compliquée.

Le Conseil communautaire :

*☞ **DEBAT, sans vote, des orientations du Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi).***

RETRAIT de l'ordre du jour du dossier 19 : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal - Révision allégée - Arrêt de projet

M. Guy LEFRAND

Le dossier 19 concernant le PLUi est retiré. Je vais laisser M. HUBERT vous en donner les détails, mais sachez que nous avons transmis pour examen à l'autorité environnementale le projet de révision allégée du PLUi, sur lequel nous avons beaucoup travaillé. À la suite de cet envoi, la DREAL, qui gère l'autorité environnementale, nous a informés qu'en raison d'un nouveau décret sorti en fin 2021, il nous fallait réaliser obligatoirement l'évaluation environnementale, puisqu'il y a plus de 5 ha de modifications entre zones naturelles, agricoles et boisées dans le projet. Du coup, nous sommes obligés de retirer l'arrêté de projet tel qu'il est aujourd'hui et de reporter le calendrier à au moins six mois, avec peut-être un arrêt envisageable au mois d'octobre 2022, voire une enquête publique jusqu'en mars 2023 et une approbation définitive en avril 2023 au lieu d'octobre 2022. Le brillant parlementaire ne sachant pas quoi faire, il nous a apporté cela. Fort heureusement qu'il y aura bientôt les élections législatives pour l'occuper.

Ce report n'a pas de conséquences majeures, même si quelques communes pourraient être impactées, notamment Angerville et Parville. Xavier va vous donner les détails.

M. Xavier HUBERT

Les conséquences pour Angerville et Parville concernent ce que nous avons appelé « l'amendement Dupont », c'est-à-dire l'interdiction de construire aux abords des axes routiers sur un retrait de 75 m. Il est toutefois possible de déroger à cette règle en présentant un dossier. Il est vrai que cela retardera les choses, mais n'empêchera pas aux communes de travailler si elles ont des projets mûrs, qui peuvent sortir en début 2023. Je pense également à la commune de Cierrey, qui avait sollicité le basculement d'une zone UBh en UBb. Le maire n'est pas présent ce soir, mais ce basculement, qui concerne dans notre document la modification n°2 du PLUi, est faisable en travaillant conjointement. Il y a également Aviron pour la gestion des eaux. Là aussi, le report retardera un peu les choses mais il ne nous empêchera pas de travailler les projets d'aménagement avec la commune d'Aviron. Je ne résiste pas quand même au plaisir de vous dire que cette contrainte de faire une évaluation environnementale systématique est extraite de la « loi d'accélération et de simplification » de l'action publique.

[Rires dans la salle]

M. Guy LEFRAND

Oui, Isabelle JAUPITRE.

Mme Isabelle JAUPITRE

Je représente le village de Coudres, où il existe un problème de terrains constructibles qui sont passés en zone agricole. À peu près une douzaine de personnes sont concernées par ce problème et obligées de venir me voir si elles souhaitent, par exemple, construire un petit garage de 15 m². Comme elles se trouvent en zone agricole, je suis obligée de refuser et cela me pose un grand nombre de difficultés. Et quand j'entends que la révision allégée du PLUi va être décalée jusqu'en 2023, j'ai peur de me retrouver avec des manifestations à la mairie.

M. Guy LEFRAND

Il faudra dire aux manifestants d'aller manifester à la permanence des députés.

[Rires dans la salle]

M. Xavier HUBERT

Dans la modification n°2 de notre PLUi – non pas dans la révision allégée, mais dans la modification n°2 –, nous allons réécrire une partie du règlement de la zone A qui permettra de faire des extensions. Cela ne répond que partiellement aux attentes des habitants de Coudres, mais nous allons essayer de desserrer un peu les interdictions de construire et les extensions qui pourront être envisagées.

M. Guy LEFRAND

Oui, Mme JAUPITRE.

Mme Isabelle JAUPITRE

En l'occurrence, il s'agit de maisons qui existent déjà, qui se trouvent déjà dans le village. Nous n'avons pas compris pourquoi cette zone a été transformée en zone agricole.

M. Xavier HUBERT

Elle a été classée en zone agricole parce que, précédemment, Coudres était doté d'une carte communale et la zone en question n'était pas constructible. Nous n'avons fait que reprendre l'existant sans le transformer. Nous sommes maintenant confrontés à des conséquences parce que le règlement de la zone A est assez strict. Nous allons essayer de desserrer un peu, mais nous n'avons pas retiré à cette zone de Coudres la possibilité de construire. C'était déjà dans la carte communale.

M. Guy LEFRAND

Mme JAUPITRE.

Mme Isabelle JAUPITRE

La carte communale avait été réalisée à une époque où il y avait eu une inondation. Le problème des inondations avait été résolu par la création de fossés.

M. Xavier HUBERT

Oui, mais la commune n'avait pas changé, elle n'avait pas engagé un PLU.

Mme Isabelle JAUPITRE

Oui, c'est vrai. Pas de chance.

M. Guy LEFRAND

Là nous sommes sur la révision, mais ce problème aurait dû être soulevé dans le cadre du PLUi. C'est toute la difficulté.

Mme Isabelle JAUPITRE

J'ai un dossier sur le hameau de Francheville. Et là, c'était une erreur des services d'EPN.

M. Xavier HUBERT

Si c'est une erreur à rectifier, il faut vérifier dans la modification.

Mme Isabelle JAUPITRE

Mais il faut vraiment que cela passe avant 2023. Je reviendrai vers vous, M. HUBERT.

M. Xavier HUBERT

Oui, n'hésitez pas.

Mme Isabelle JAUPITRE

Merci. *[Rires dans la salle]*

M. Guy LEFRAND

Oui, Mme COLLIN.

Mme Isabelle COLLIN

Je n'ai pas les détails de la dernière loi qui est passée, mais la procédure d'examen au cas par cas, et notamment à propos des évaluations environnementales, a été mise en place par la loi du 12 juillet 2010 portant sur l'engagement national pour l'environnement. Je voudrais bien, M. HUBERT, connaître les dernières analyses sur les modifications que vous indiquez, car l'évaluation environnementale reste un sujet qui était déjà au cœur de la première approbation du PLUi.

M. Guy LEFRAND

La réalisation obligatoire d'une évaluation environnementale dans le cadre de la révision allégée du PLUi est dans la loi ASAP de décembre 2020, dont le décret d'application est apparu en octobre 2021. On ne pourra pas être plus précis.

Mme Isabelle COLLIN

Mais les évaluations environnementales ne sont pas dans la révision de modification. J'aimerais échanger avec M. HUBERT sur ce sujet.

M. Guy LEFRAND

Je vous ai répondu que la révision environnementale est devenue obligatoire depuis octobre 2021.

Mme Isabelle COLLIN

Depuis, il y a eu un changement de modification dans la révision du PLUi et non pas dans l'évaluation environnementale et les études au cas par cas. Mais je veux bien m'entretenir avec vous sur ce point.

M. Guy LEFRAND

La révision environnementale est devenue obligatoire depuis octobre 2021.

Mme Isabelle COLLIN

Nous n'allons pas passer la soirée là-dessus. J'aimerais simplement parler avec...

M. Guy LEFRAND

Nous faisons confiance à ce que nous disent les services de l'État.

Mme Isabelle COLLIN

Bien sûr, il n'y a pas de souci. Je me tiens à disposition, M. HUBERT. Merci.

M. Guy LEFRAND

Bien, nous pouvons reprendre le conseil. En tout cas, nous sommes obligés d'arrêter le projet.

20 - Conseiller en Energie Partagé (CEP) - Modalités d'accompagnement et de conventionnement EPN/Commune

M. Guy LEFRAND

Nous pouvons continuer, M. HUBERT avec le dossier sur le Conseiller en Energie Partagé.

M. Xavier HUBERT

Il s'agit d'un dossier plus facile que le précédent. La délibération vous propose de simplifier le dispositif. Le CEP intervient en effet auprès des communes après délibération du Conseil municipal et signature d'une convention définissant les limites d'intervention, soit une mission dite « de base » consistant à réaliser, à titre gracieux, un premier bilan énergétique des bâtiments publics de vos communes, soit une mission dite « complète » sur trois ans.

La délibération vous propose d'abandonner la mission de base, ou en tout cas la convention de mission de base. Si vous souhaitez disposer dans vos communes d'une première analyse de la consommation énergétique de vos bâtiments, il suffira désormais de solliciter le Conseiller en Energie Partagé, sans besoin de délibérations ni de l'agglomération ni de la commune. Le procédé sera beaucoup plus simple. Le conseiller vous fera ensuite connaître les perspectives d'économie et vous signalera les bâtiments sur lesquels il faudra regarder vos consommations. Et si vous estimez qu'il est intéressant d'intervenir, vous pourrez vous engager dans la mission sur trois ans, dont le coût sera d'un euro par habitant et par an.

M. Guy LEFRAND

Nous l'avons voté en conférence des maires. Lorsqu'il est nécessaire de simplifier, nous le faisons.

M. Xavier HUBERT

C'est beaucoup plus direct. Surtout, n'hésitez pas à solliciter le CEP.

M. Guy LEFRAND

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

*☞ **AUTORISE** la réalisation, à titre gracieux, d'un pré-diagnostic établi directement entre la commune et le CEP sans convention spécifique ; **VALIDE** la convention d'adhésion au Conseil en Energie Partagé et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les conventions bipartites entre EPN et les Communes, et les avenants éventuels à intervenir pour la réalisation de la mission.*

21 - Economie circulaire - Réemploi des déchets inertes du secteur travaux publics - Adhésion à l'association MATERRIO Normandie

M. Guy LEFRAND

Encore une délibération pour M. HUBERT : MATERRIO Normandie.

M. Xavier HUBERT

L'association MATERRIO Normandie a été lauréate de l'appel à manifestation d'intérêt économie circulaire lancé en 2019 par l'ADEME. La délibération vous propose d'adhérer à cette association, dont l'objectif est de valoriser, de réemployer et de recycler les déchets inertes du secteur du bâtiment et des travaux publics. L'association s'adresse aux entreprises, aux maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrages, et intervient pour labelliser des plateformes sur lesquelles sont déposés et puis recyclés les déchets. Elle permet également de tracer les déchets inertes et de les réemployer sur les chantiers. Cela participe à notre idée d'économie circulaire, qui constitue l'un des objectifs de notre Plan Climat Air-Energie Territorial (PCAET) et qui est également inscrit dans le Contrat d'Objectifs Territorial signé avec l'ADEME.

Ainsi, la délibération vous propose d'adhérer à l'association MATERRIO Normandie pour la somme de 2 500 € pour l'année 2022. Nous pourrions ensuite promouvoir dans nos communes le recyclage et la valorisation des déchets liés au secteur du bâtiment et des travaux publics.

M. Guy LEFRAND

C'est de l'écologie positive.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous en remercie. Merci beaucoup, M. HUBERT, pour cette séquence de présentations.

Le Conseil communautaire :

*☞ **DECIDE** l'adhésion d'Evreux Portes de Normandie à l'association MATERRIO Normandie et d'inscrire annuellement le montant de la cotisation et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document s'y afférant.*

22 - Service Véloo - Location longue durée avec option d'achat - Stationnement Véloo sécurisé et accès numérique

M. Guy LEFRAND

Nous passons maintenant à M. DOUARD, qui va nous parler du vélo électrique.

M. Daniel DOUARD

Merci, Monsieur le Président. Bonsoir à toutes et à tous. Je vais vous parler du Service Véloo.

Plusieurs demandes ont été formulées pour que la location avec option d'achat de nos Véloo soit rendue possible. Après un certain nombre de réunions de travail, nous avons collectivement élaboré cette délibération qui propose de voter les règles suivantes : l'option d'achat est proposée aux locataires à partir du 36^e mois de location, elle n'est pas obligatoire et c'est le Véloo du locataire qui est proposé à l'achat ; le locataire doit cumuler un minimum de 36 mois de location sans interruption ; l'option d'achat est proposée par anticipation entre le 24^e et le 36^e mois ; l'option d'achat est possible dès le 36^e mois et tous les 12 mois jusqu'au 8^e anniversaire de location ; à l'issue de 96 mois, ni la location ni la vente ne seront possibles.

M. Guy LEFRAND

C'est la première partie de la délibération.

M. Daniel DOUARD

Oui. La deuxième partie de la délibération concerne le montant résiduel qui doit être versé par le locataire pour pouvoir être propriétaire de son Véloo. La tarification est la suivante : 1 045 € pour 36 mois, 840 € pour 48 mois, 635 € pour 60 mois, 430 € pour 72 mois, 225 € pour 82 mois et 20 € pour 96 mois. Le principe présenté permet d'amortir l'investissement et le cumul d'années de 275 € par an de fonctionnement. En option, une batterie neuve sera proposée en supplément au moment de la vente à prix coûtant. L'ancienne sera reprise par le Service Véloo.

La délibération propose ensuite de voter le stationnement Véloo sécurisé à accès numérisé à la gare d'Evreux. Le pôle d'échange de la gare d'Evreux accueille à ce jour l'atelier de réparation Véloo ainsi que le Parc à Véloo et le stationnement Véloo sécurisé. Le Parc à Véloo est actuellement peu fréquenté et défavorable à une utilisation pratique et efficace. En automne 2022, un tout nouvel espace de stationnement Véloo sera ouvert dans le bâtiment du pôle d'échange. Le bâtiment en question est l'ancienne « poissonnerie ».

M. Guy LEFRAND

Le local ressemble à une poissonnerie à cause du carrelage, mais il n'était pas une poissonnerie.

M. Daniel DOUARD

Non, il n'était pas une poissonnerie.

Les spécificités du nouvel espace de stationnement Véloo sont les suivantes : l'entrée se fera directement par le boulevard Gambetta ; l'accès payant se fera via un abonnement et l'identification grâce à une application ; les rangements des Véloo se feront via des racks ergonomiques ; une station de réparation et de gonflage sera disponible à proximité ; des casiers pour recharger ses équipements et ranger ses affaires seront accessibles.

L'espace sera financé à 80% et EPN percevra 88 000 € de l'État en subvention via l'action France Relance ; l'opération totale s'élèvera à 110 000 € HT dont 76 150 € au budget 2021 ; il y aura 50 places de stationnement pour le public et 100 places seront destinées au stockage des Véloo pour la basse saison ; 5 places avec des racks connectés seront expérimentées pour tester la remise des Véloo de manière autonome et sécurisée.

Enfin, pour stationner les Véloo, il est proposé d'adopter la tarification suivante : pour les personnes, par exemple, qui arrivent avec des Véloo à la gare, à l'heure 0,50 €, à la journée 2 €, à la semaine 8 €, au mois 15 € et à l'année 75 €. Pour les abonnés au Service Véloo, à l'heure 0,25 €, au jour 1 €, à la semaine 5 €, au mois 10 € et à l'année 50 €.

Voilà ce que la délibération vous propose.

M. Guy LEFRAND

Merci, M. DOUARD. La délibération propose donc de voter deux évolutions dans la politique du Service Véloo : la possibilité dès le 36^e mois d'acheter son Véloo pour en disposer en permanence et celle d'avoir un vrai garage Véloo à la gare, ce qui constitue une demande récurrente des usagers de ce service. C'est évidemment du temporaire, puisqu'une fois que le projet de la gare sera abouti la « poissonnerie » disparaîtra. Mais en attendant, nous pouvons mettre cet espace à disposition.

M. Daniel DOUARD

J'aimerais ajouter à ce propos que tout le matériel qui sera mis dans la « poissonnerie » sera ensuite transportable ailleurs et réutilisable. Tout est prévu pour pouvoir le réutiliser à un autre endroit.

M. Guy LEFRAND

Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ DECIDE d'étendre la durée maximale de location d'un Véloo à 96 mois ; DECIDE d'établir une convention d'option d'achat d'un Véloo pour les personnes souhaitant se porter acquéreur de leur Véloo selon les conditions suivantes :

- de porter la durée de location à 8 ans maximum.
- dès le 36^e mois de location,
- le Véloo du locataire est proposé à l'achat,
- 36 mois de cumul continu de location sans interruption seront demandés,
- l'option d'achat est possible dès le 36^e mois et sera possible tous les 12 mois jusqu'au 8^e anniversaire de location.
- un montant résiduel doit être versé par le locataire pour pouvoir être propriétaire de son Véloo,
- en option, le propriétaire aura la possibilité d'acquérir une batterie à prix coutant.

DECIDE d'appliquer les tarifs pour l'option d'achat d'un Véloo suivants :

| Tarifification | Durée de location | Montants résiduels d'achat |
|----------------|-------------------|----------------------------|
| | 36 mois | 1 045 € |
| | 48 mois | 840 € |
| | 60 mois | 635 € |
| | 72 mois | 430 € |
| | 84 mois | 225 € |
| | 96 mois | 20 € |

DECIDE d'appliquer des facilités de paiement pour l'option d'achat comme suit :

- au-dessus de 1 000 € en 3 fois sans frais,
- entre 400 et 999 € en 2 fois sans frais,
- et en 1 fois en dessous de 400 €.

DECIDE de proposer de manière optionnelle le remplacement de la batterie à prix coutant (selon les prix en vigueur) à l'acheteur d'un Véloo. MODIFIE le règlement du service Véloo pour tenir compte des modifications des modalités de durée de location et les conditions d'option d'achat ainsi que tout document afférent, ETABLIT un règlement d'utilisation du service de stationnement Véloo par Transurbain, DELEGUE la gestion du site de stationnement à la SPL Transurbain,

DECIDE d'appliquer les tarifs pour le stationnement Véloo Sécurisé suivants :

| Tarifs | heure | Jour | semaine | mois | année |
|-----------------|--------|--------|---------|---------|---------|
| Classique | 0,50 € | 2,00 € | 8,00 € | 15,00 € | 75,00 € |
| Abonnés TU | 0,25 € | 1,00 € | 5,00 € | 10,00 € | 50,00€ |
| Locataire Véloo | | | | | |
| Référencé SPI | | | | | |

et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires ayant trait aux présentes dispositions, ainsi que toutes les conventions, avenants éventuels et actes administratifs afférents à ces dossiers.

23 - Qualification de l'offre de randonnée pédestre - Conventionnement avec le Comité Départemental de Randonnée Pédestre (CDRP)

M. Guy LEFRAND

M. PRIEZ.

M. Rémi PRIEZ

Merci, Monsieur le Président. Bonsoir, chers collègues. Cette première délibération concerne une convention avec le Comité Départemental de Randonnée Pédestre (CDRP). Le tourisme vert est un secteur qui se porte très bien, car près d'un Français sur trois, et même un peu plus, déclare faire de la randonnée et du vélo/VTT. Ce qui implique de fortes retombées économiques. Nous avons mené avec l'Agence d'Attractivité du département une étude, qui a permis de réaliser l'état des lieux sur les 237 km de circuits cyclables et sur les 263 km de circuits de randonnées existants dans le territoire.

Un certain nombre de circuits ont été retenus ou sont à créer et nous avons conventionné avec le CDRP, en association avec le Département, un certain nombre de missions qui vont être réalisées, comme le balisage sur les circuits existants, l'expertise sur certains circuits et la création ou refonte des itinéraires. Au verso de la délibération, vous pouvez trouver les différents circuits listés. Certains, comme ceux qui apparaissent dans le premier tableau, ont été mis en place cette année. Étant donné qu'il s'agit d'une convention triennale, nous avons commencé à travailler pour 2023 et 2024 sur la partie expertise et création/refonte.

Ce projet est très intéressant, car il permet à toutes les communes de travailler dans le même esprit et selon les mêmes critères, et aux randonneurs de bénéficier d'une véritable homogénéité sur l'ensemble du territoire. Non seulement ce projet est intéressant, mais il n'engage pas beaucoup l'agglomération d'un point de vue financier, car sur trois ans il coûte environ 4 000 € pour les trois missions.

M. Guy LEFRAND

Merci. Pas d'oppositions, je suppose ? La délibération est adoptée.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** de confier les missions de balisage au tarif de 5 €/km, d'expertise de circuit au tarif de 10 €/km et de création ou refonte d'itinéraire au tarif de 50 €/km et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention triennale (2022-2024) à passer avec le Comité Départemental de Randonnée Pédestre et ses éventuels avenants à intervenir.

24 - EPIC Office de Tourisme et de Commerce Evreux Portes de Normandie - Subvention de fonctionnement 2022

M. Guy LEFRAND

Nous continuons.

M. Rémi PRIEZ

Nous sommes sur une délibération classique que nous passons tous les ans et qui concerne la convention de fonctionnement pour le Comptoir des loisirs, office de tourisme et de commerce. Celui-ci est lié à l'agglomération avec une convention de partenariat et d'objectifs, et EPN délibère chaque année pour l'octroi de cette subvention.

Nous avons vécu de très mauvaises années, mais nous avons réussi à éviter le pire. Sur la partie 2022 qui nous intéresse, nous sommes dans un contexte de reprise d'activité, ce qui est plutôt positif. Cependant, nous restons dans la maîtrise des dépenses avec l'objectif d'améliorer les services rendus et de faire du déploiement intercommunal, comme nous commençons de le faire à Saint André.

La demande de subvention se porte en 2022 à 560 000 €. Comme nous nous y étions engagés, ce montant décroît chaque année. Nous essayons également d'améliorer nos recettes à l'extérieur, en espérant avoir en 2022 des résultats plus positifs car nous commençons tout juste à redémarrer. Le travail des Tour-opérateurs sur les commercialisations s'était totalement arrêté au cours des deux dernières années. Nous espérons aussi retrouver un chiffre d'affaires, ou plutôt une recette intéressante sur la partie taxes de séjour. C'est d'autant plus payant que plus la taxe de séjour est importante et plus la réactivité hôtelière est en reprise. Quoi dire de plus ?

M. Guy LEFRAND

Vous n'êtes pas obligé d'en dire davantage.

M. Rémi PRIEZ

Je voudrais juste ajouter que vous pouvez trouver joint à la délibération le plan de travail que nous mettons en place pour l'année 2022.

M. Guy LEFRAND

Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Il s'agit d'une délibération classique sur l'accompagnement au tourisme, en espérant que celui-ci reprendra sur le territoire. Pas d'oppositions ? La délibération est adoptée. Je vous en remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **OCTROIE** une subvention de fonctionnement d'un montant de 560 000 € à l'EPIC Office de Tourisme et de Commerce au titre de l'année 2022.

25 - Association Normandy Rock - Festival' Rock in Evreux' 5ème édition - Subvention de fonctionnement 2022

M. Guy LEFRAND

Nous continuons.

M. Rémi PRIEZ

Nous sommes encore sur une délibération classique, puisqu'elle concerne la subvention à l'association Normandy Rock pour le festival Rock in Evreux. Je ne reviendrai pas sur l'année 2021, sinon pour dire que l'agglomération a eu quand même le courage d'organiser une manifestation en dépit du contexte difficile et de la météo. Nous sommes heureux de l'avoir fait.

En 2022 l'événement continue sur trois jours, du 24 au 26 juin, avec une articulation rock et électro, en mixant de nouveaux talents et des artistes français et internationaux. Le budget global de l'événement s'élève à 1,9 M€. La part supportée par l'association Normandy Rock s'élève à 1,8 M€, avec un soutien des collectivités territoriales et organismes sociaux demandé à 541 000 € (Région, Département, Ville et EPN). La subvention qui nous est demandée et que nous accordons depuis des années est à hauteur de 80 000 €.

M. Guy LEFRAND

Merci. Y a-t-il des oppositions ? La délibération est adoptée.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE (moins 8 abstentions)** l'octroi d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 80 000 € à l'association Normandy Rock pour l'édition 2022 du festival Rock in Evreux et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention bipartite correspondante et tout avenant éventuel à intervenir dans ce cadre.

26 - Association d'éducation populaire ' le sentier ' - Festival Country - 10ème édition - Subvention de fonctionnement 2022

M. Guy LEFRAND

Continuons.

M. Rémi PRIEZ

Nous sommes encore sur une délibération classique qui concerne le Festival Country. Ce festival n'a pas eu lieu ces deux dernières années et repart pour sa 10^e édition début novembre 2022. Il s'agit d'une belle manifestation qui comprend de nombreuses activités et qui est soutenue par EPN à hauteur de 4 000 €. Je précise que la Ville d'Evreux apporte un soutien important à cette manifestation en lui mettant gratuitement à disposition la Halle des Expositions, le chauffage, le prêt et l'installation de matériel.

M. Guy LEFRAND

C'est une belle manifestation qui attire beaucoup de monde. Mme LAGOUGE.

Mme Nathalie LAGOUGE

Excusez-nous. Vous avez demandé si personne ne s'opposait à la délibération sur Normandy Rock, mais notre groupe souhaite s'abstenir.

M. Guy LEFRAND

Je vous présente mes excuses. Je note l'abstention de votre groupe sur la délibération n° 25.

En ce qui concerne la délibération sur le Festival Country, y a-t-il des oppositions, des abstentions ? Non ? Très bien, je vous en remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** l'octroi d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 4 000 € à l'Association d'Education Populaire « Le Sentier » pour l'édition 2022 du festival Country d'Evreux et **AUTORISE** le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention bipartite correspondante et tout avenant éventuel à intervenir dans ce cadre.

27 - Soutien au développement du campus universitaire ébroïcien - Partenariat quinquennal 2021-2025 EPN / Université de Rouen - Subvention 2022

M. Guy LEFRAND

M. MABIRE.

M. Arnaud MABIRE

Merci, Monsieur le Président. Bonsoir à toutes et à tous. La délibération que je présente se propose de soutenir le Campus universitaire ébroïcien, qui regroupe l'IUT d'Evreux, une antenne des UFR Santé et UFR de Sciences, l'INSPE, répartis sur les sites de Tilly et de Navarre ainsi qu'une école universitaire d'audioprothèse sur le site de La Musse (Saint Sébastien de Morsent). Sur plus de 3 900 étudiants post-bac recensés sur le territoire, un peu plus de 1 600 seront formés sur le campus universitaire d'Evreux. D'ici 2023, celui-ci intégrera administrativement l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) avec 600 étudiants, l'Institut de formation en ergothérapie La Musse avec 100 étudiants et l'Institut de formation en masso-kinésithérapie La Musse avec 200 étudiants.

En 2021, la collectivité et l'Université de Rouen ont signé un partenariat quinquennal 2021-2025 fixant des modalités de soutien mutuel et des objectifs partagés déclinés autour des axes stratégiques suivants : structurer et développer l'offre de formation universitaire ; renforcer l'attractivité du campus universitaire d'Evreux ; soutenir l'activité de recherche et de transfert technologique sur le Campus d'Evreux.

La délibération demande aux membres du Conseil communautaire de bien vouloir octroyer, comme dans les années passées, une subvention de fonctionnement à l'Université de Rouen en soutien au Campus universitaire ébroïcien pour l'année 2022, à hauteur de 210 000 €.

M. Guy LEFRAND

Y a-t-il des oppositions, des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

*☞ **OCTROIE** une subvention de fonctionnement à l'Université de Rouen Normandie, en soutien au Campus universitaire ébroïcien pour l'année 2022, à hauteur de 210 000 € et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention à passer avec l'Université de Rouen Normandie, au bénéfice du campus universitaire ébroïcien, ainsi que tout avenant éventuel à intervenir.*

28 - Soutien à la vie étudiante - Gala de remise de diplômes - Institut de formation paramédicale de l'Eure - Subvention 2022

M. Guy LEFRAND

Nous passons à une délibération sur la remise de diplômes aux infirmiers, cérémonie à laquelle vous participez tous les ans, M. MABIRE.

M. Arnaud MABIRE

Exactement, sauf depuis deux ans.

Le soutien à la vie étudiante est le gala de remise de diplômes aux élèves infirmiers. L'Institut de Formation Paramédicale de l'Eure (IFPE) organise, le 21 octobre 2022, une cérémonie de remise des diplômes des aides-soignant.es, infirmier.es et auxiliaires de puériculture. Il est prévu d'y accueillir 500 personnes dont environ 310 diplômés. Le budget prévisionnel de l'événement est de 7 875 €. Pour cela, l'Institut réserve le Cadran et sollicite l'agglomération pour un montant de 1 500 €.

M. Guy LEFRAND

Merci. Y a-t-il des oppositions ? M. NOGARÈDE est favorable. *[Rires dans la salle]*

Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

*☞ **OCTROIE** une subvention de fonctionnement au Centre Hospitalier Eure Seine (CHES) au bénéfice de l'Institut de Formation Paramédicale de l'Eure (IFPE) d'un montant de 1 500 € et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention afférente au soutien octroyé au CHES au bénéfice de l'IFPE, ainsi que tout avenant et document lié à ladite subvention.*

29 - Convention de mise à disposition des locaux Le Boulay-Morin/EPN

M. Guy LEFRAND

À vous, M. ROYOUS, pour une convention de mise à disposition de locaux pour la « petite enfance ».

M. Claude ROYOUX

Merci, Monsieur le Président. Cette délibération concerne la mise à disposition des locaux de la commune du Boulay-Morin pour accueillir la petite enfance. Des échanges ont eu lieu entre le maire du Boulay-Morin et les services de la petite enfance. Il s'agit maintenant de formaliser par convention les relations entre EPN et la commune, qui met à disposition les structures nécessaires au fonctionnement de la compétence « petite enfance ». Il s'agit également d'approuver les termes de la convention de mise à disposition et d'utilisation des espaces établie pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, et d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer lesdites conventions ainsi que les avenants éventuels à intervenir.

M. Guy LEFRAND

La commune de Boulay-Morin est-elle favorable ? Y a-t-il des oppositions, des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

*☞ **APPROUVE** les termes de la convention de mise à disposition et d'utilisation des espaces de la Commune du Boulay-Morin, établie pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** lesdites conventions ainsi que les avenants éventuels à intervenir.*

30 - Fourniture de repas aux structures "petite enfance" d'EPN par la Caisse des Ecoles de la ville d'Evreux - Convention UCP/EPN

M. Guy LEFRAND

La délibération suivante concerne la fourniture de repas aux structures « petite enfance ».

M. Claude ROYOUX

Il s'agit d'un renouvellement de convention passée avec la Caisse des Ecoles de la ville d'Evreux qui fournit les structures d'accueil de la petite enfance gérées par EPN et a conclu des conventions de fourniture de repas avec d'autres structures membres d'EPN. Celui-ci souhaite renouveler son conventionnement avec la Caisse des Ecoles de la ville d'Evreux à compter du 1^{er} janvier 2021, pour la fourniture des repas aux structures d'accueil de la petite enfance. Il est demandé aux membres du Conseil communautaire de bien vouloir autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention présentée ici.

M. Guy LEFRAND

Merci. Il s'agit d'une délibération assez habituelle. Y a-t-il des remarques particulières ? La délibération est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

*☞ **AUTORISE** Monsieur le Président de Evreux Portes de Normandie, ou son représentant, à **SIGNER** la convention à passer avec la caisse des Ecoles de la Ville d'Evreux pour la fourniture des repas aux structures d'accueil de la petite enfance et **AUTORISE** Monsieur le Président de Evreux Portes de Normandie ou son représentant à procéder à l'exécution, à l'attribution, au règlement, à la passation des avenants éventuels à intervenir, ainsi qu'à la résiliation le cas échéant.*

31 - Convention Territoriale Globale (CTG) Petite Enfance - Subvention 2022 à la Jeanne d'Arc d'Evreux et à la Farandole

M. Guy LEFRAND

La convention suivante porte sur la Convention Territoriale Globale (CTG).

M. Claude ROYOUX

La CTG est un dispositif contractuel liant la CAF de l'Eure et l'agglomération. Ce dispositif est un outil financier au service de la politique éducative qui permet de percevoir des financements de la CAF à hauteur de 55% de la dépense EPN contractualisée pour le fonctionnement des structures d'accueil « petite enfance » et pour les postes de coordination CTG petite enfance.

Il s'agit d'octroyer deux subventions à deux structures d'accueil de jeunes enfants, Jeanne d'Arc d'Evreux pour un montant de 3 000 € et La Farandole pour un montant de 7 000 €. Ces deux structures se proposent d'accueillir les enfants pour les sociabiliser tout en rassurant leurs parents. Il est demandé aux membres du Conseil communautaire de bien vouloir décider l'attribution de ces subventions de fonctionnement aux deux associations.

M. Guy LEFRAND

Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas. Qui est contre, qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 7 000 € à l'association La Farandole et 3 000 € à La Jeanne d'Arc **et AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les conventions et tout autre document à intervenir

32 - Cohésion sociale et territoriale - Programmation 2022 – 1ère phase

M. Guy LEFRAND

La délibération suivante est, elle aussi, assez classique, car elle vise la répartition des fonds de la Cohésion Sociale et Territoriale sur l'ensemble de l'agglomération. Il s'agit de la 1^{ère} phase de la programmation 2022 dont le financement s'élève à 150 900 €. Nous vous proposons d'accompagner les structures dont la délibération vous donne les détails pour un montant total de 133 177 €. Il restera un reliquat de 17 723 €, que nous aurons l'occasion d'utiliser d'ici la fin de l'année.

Y a-t-il des remarques, des observations ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** au titre du financement de la politique de Cohésion Sociale et Territoriale 2022, le versement des subventions de la 1^{ère} phase de programmation, pour un montant total de 133 177 €, sous réserve de la réception de l'ensemble des pièces constitutives du dossier **et AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les contrats, conventions et avenants éventuels.

33 - ADIE - Subvention de fonctionnement 2022

M. Guy LEFRAND

Le dossier suivant est, lui aussi, assez classique et concerne le renouvellement de la subvention de fonctionnement à l'ADIE pour l'année 2022. Il est question, comme vous le savez, de promouvoir l'entrepreneuriat comme solution de retour à l'emploi. Au cours des échanges que nous avons eus avec elle, l'ADIE a réaffirmé son engagement à donner accès à l'entrepreneuriat par le micro-crédit et par l'accompagnement de ceux qui n'ont pas accès au crédit bancaire. Il s'agit donc d'accompagner les jeunes ainsi que les moins jeunes de notre territoire qui ne peuvent pas s'appuyer sur les structures classiques. La subvention proposée s'élève à 5 000 € pour l'année 2022, c'est-à-dire au même montant qu'en 2021.

Y a-t-il des observations ? Qui est contre, qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **OCTROIE** à l'ADIE une subvention de 5 000 € **et AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention afférente et les avenants éventuels.

34 - CURSUS - Subvention de fonctionnement 2022

M. Guy LEFRAND

Nous avons ensuite CURSUS, que vous aimez beaucoup, mes chers collègues maires. Nous avons eu l'occasion d'en parler en conférence des maires. Il s'agit d'actions de lutte contre l'exclusion par les métiers du bâtiment. Le financement est basé sur un volume horaire annuel actuel de 15 000 heures de travail au coût horaire de 6,30 €. Suite à la demande répétée de plusieurs collègues, nous proposons pour 2022 une augmentation de 5 000 heures, soit 20 000 heures disponibles pour réhabiliter des bâtiments, notamment des églises, pour une subvention de 133 600 €. C'est vous qui l'avez demandé et, normalement, vous ne devriez pas être contre.

Y a-t-il des oppositions ? Non. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **OCTROIE** à CURSUS une subvention de 133 600 € au titre de l'année 2022 **et AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention afférente et les avenants éventuels à intervenir.

35 - BUS 56 - Mise à disposition emplacement parking - Convention EPN/Centre Commercial CARREFOUR

M. Guy LEFRAND

Vous savez que le Bus 56 sillonne depuis quatre ans le territoire d'EPN avec l'objectif de donner des informations et une orientation de premier niveau à celles et ceux qui recherchent un emploi ou qui sont intéressés par la création d'entreprises.

Le Bus 56, qui bénéficie désormais de la labellisation France Services, est actuellement stationné place Kennedy dans le quartier de la Madeleine. D'autres emplacements possibles ont été recherchés à proximité des centres commerciaux, car ces sites accueillent une population importante. Ainsi, le centre commercial Carrefour propose d'offrir au Bus 56 un emplacement gratuit sur son parking à titre expérimental pour l'année 2022. Il ne s'agit pas de pousser les gens à aller faire leurs courses chez Carrefour, mais de profiter de gens qui y vont déjà pour leur donner des informations France Services.

Y a-t-il des oppositions, des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention à passer avec **CARREFOUR** et les avenants éventuels à intervenir, pour la mise à disposition d'EPN d'un emplacement pour le Bus 56.

36 - Embellissement des postes électriques - Convention EPN/ENEDIS – 2022

M. Guy LEFRAND

La délibération suivante concerne l'embellissement des postes électriques, dont elle propose d'améliorer l'esthétique. Il vous est donc demandé de renouveler la convention avec ENEDIS qui propose une participation financière de 400 € par poste de distribution pour aider à l'achat du matériel et de la peinture, assurée par la Commune demanderesse.

Y a-t-il des oppositions, des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention à passer avec **ENEDIS** et les avenants éventuels à intervenir, dans le cadre de l'embellissement des postes électriques sur le territoire.

37 - SAIEM AGIRE - NPRU - Evreux Place Suffren - Réhabilitation de 70 logements Immeubles Morvan et Nivernais - Subventions communautaires

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant. M. ETTAZAOUI

M. Driss ETTAZAOUI

Merci, Monsieur le Président. Bonsoir à toutes et à tous. Dans le cadre de la réhabilitation urbaine du quartier de Nétreville, la délibération n° 37 vous demande d'accompagner la SAIEM AGIRE dans la réhabilitation des immeubles Morvan et Nivernais, pour un montant de...*[M. ETTAZAOUI consulte son dossier. Voix hors micro : « Porte tes lunettes ! ». Rires dans la salle]* ... un montant de 323 573 € pour la réhabilitation et 30 000 € pour la résidentialisation. Pardon, je n'ai pas encore l'habitude.

M. Guy LEFRAND

Il veut jouer au jeune, mais...

M. Driss ETTAZAOUI

Voilà, Monsieur le Président, j'ai fini. *[Rires dans la salle]*

M. Guy LEFRAND

Merci. J'étais subjugué par vos nouvelles lunettes. Y a-t-il des oppositions, des abstentions ? Je vous en remercie. Cette réhabilitation de logements va être une avancée majeure dans la réhabilitation du quartier de Nétreville. Il s'agit d'une subvention très importante.

M. Driss ETTAZAOUI

Vous avez raison, Monsieur le Président. Non seulement il y a les deux immeubles de la SAIEM AGIRE, mais aussi les deux immeubles autour de la Place qui ont aussi fait l'objet d'une réhabilitation importante. Approximativement 45 000 € par logement.

Le Conseil communautaire :

☞ **OCTROIE (Mme BAYRAM ne prend pas part au vote)** une subvention de 323 573 € à la SAIEM AGIRE dans le cadre de l'opération de réhabilitation des immeubles MORVAN et NIVERNAIS à Evreux ; **OCTROIE** une subvention de 30 000 € à la SAIEM AGIRE dans le cadre de l'opération de résidentialisation de l'immeuble NIVERNAIS à Evreux et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette subvention.

38 - NPRU Quartier de Nétreville - Aménagement urbain - Création d'un parc

M. Driss ETTAZAOUI

Toujours dans le cadre de la rénovation urbaine, la délibération n° 38 propose de voter la création d'un parc en lieu et place d'immeubles qui ont été déconstruits. Souvenez-vous, il s'agissait des immeubles Vendée, Saintonge et Poitou. À leur place, la délibération propose – ainsi que nous l'avions convenu – d'aménager une promenade verte avec des espaces de jeux extérieurs, un terrain de sport en plein air et du mobilier urbain adapté à la rencontre et aux échanges. La participation d'EPN sera à hauteur de 1 716 937,5 €, soit 35,77% sur la maquette prévisionnelle de cette opération.

M. Guy LEFRAND

Ce projet fait partie de ceux qui étaient prévus dans le cadre des opérations de renouvellement du quartier de Nétreville. Y a-t-il des oppositions, des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** la réalisation des travaux de création d'un parc paysager ; **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ci-dessous

| PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL (4 800 000 €) maquette ANRU | | | |
|---|---------------------|-------------------------|----------------|
| EPN | VILLE EVREUX | REGION NORMANDIE | ANRU |
| 1 716 937,5 € | 960 000 € | 300 000 € | 1 823 062,50 € |
| 35,77% | 20% | 6,25% | 37,98 % |

et **SOLLICITE** les subventions (à mobiliser dans le cadre de la convention ANRU)

39 - Contrat de ville - Programmation 2022 - 1ère phase

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. ETTAZAOUI.

M. Driss ETTAZAOUI

Il s'agit d'un exercice classique qui concerne le versement d'une subvention dans le cadre de la Politique de la Ville auprès des associations qui œuvrent dans les quartiers prioritaires. Il est question d'une première phase pour un montant de 164 854 €, sur des politiques telles que l'emploi, l'insertion, la citoyenneté, l'éducation, la culture et l'accès aux droits. À la suite de cette première phase de programmation, il restera un solde de 80 146 €.

M. Guy LEFRAND

Y a-t-il des oppositions, des abstentions ? La délibération est adoptée.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE**, au titre du financement Politique de la ville 2022, le versement des subventions de la 1^{ère} phase de programmation, pour un montant total proposé de 164 854 € et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les contrats, conventions correspondants et avenants éventuels.

40 - Programme de réussite éducative (PRE) - Programmation 2022 - Convention de prestation - TISF - Le Temps du Domicile

M. Driss ETTAZAOUI

La délibération n°40 vous propose d'autoriser le Président à signer une convention de prestations avec l'association Le Temps du Domicile. Celle-ci permet, dans le cadre de la réussite éducative, de missionner des personnes spécialisées dans le soutien à l'aide à la parentalité qui puissent agir en techniciens de l'intervention sociale et familiale, afin d'apporter un soutien à l'accompagnement personnalisé auprès des familles en difficulté.

M. Guy LEFRAND

Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous en remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer avec l'association Le Temps du Domicile la convention de prestation TISF (Techniciens de l'Intervention sociale et familiale) et avenants éventuels afférents et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant, à solliciter les subventions afférentes.

41 - CISPD - Programmation 2022 - 1ère phase - Attribution de subventions

M. Guy LEFRAND

C'est encore à vous, M. ETTAZAOUI

M. Driss ETTAZAOUI

La dernière délibération que je vous présente concerne la prévention de la délinquance. Il s'agit d'une première phase d'attribution de subventions pour un certain nombre d'opérateurs qui œuvrent dans le champ de la sécurité et de la prévention de la délinquance : le CIDFF, La Cause des Enfants, Le Relais Parents Enfants en Milieu Carcéral, l'UFOLEP, Conceptic et Les Myosotis. Le montant total des subventions s'élève à 13 000 €.

M. Guy LEFRAND

Merci beaucoup. Y a-t-il des oppositions, des abstentions ? Je vous en remercie.

Le Conseil communautaire :

*☞ **DECIDE**, au titre du financement de la politique portée par EPN dans le cadre du CISPD, le versement des subventions de la 1^{ère} phase de programmation 2022, pour un montant total proposé de 13 000 € en fonctionnement et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les contrats, conventions correspondants et avenants éventuels.*

42 - Bassins d'Alimentation de Captages (BAC) - Journées thématiques à l'attention des agriculteurs - Convention de partenariat

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant. M. ALORY.

M. Christophe ALORY

Bonsoir, Monsieur le Président. Bonsoir, chers collègues. La délibération que je vous présente découle du Contrat Territoire Eau et Climat, que nous avons voté au mois de décembre, et concerne spécifiquement les formations des agriculteurs. Nous avons prévu six journées de formation pour sensibiliser les agriculteurs à la protection de l'eau. Cette formation sera organisée conjointement par EPN, la Communauté de Communes du Pays de Conches (CCPC) et le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau potable de la Vallée d'Eure (SIAEVE). Nous assurerons ensemble une formation axée sur les thèmes de l'hydrogéologie, du cycle de l'azote, des couverts en interculture, des agroforesteries, des leviers de réduction des produits phytosanitaires et des cultures BNI.

Ces six journées de formation s'étendront de l'automne 2022 à l'automne 2024 et auront un coût estimé à 23 988 €. Elles seront subventionnées par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie à 80%. Du reste à charge, 50% reviendra à EPN, 25% à la CCPC et 25% au SIAEVE.

M. Guy LEFRAND

Il s'agit d'un beau dossier : accompagner les agriculteurs plutôt que de les stigmatiser, a toujours des retombées positives.

Y a-t-il des oppositions, des abstentions ? La délibération est adoptée.

Le Conseil communautaire :

*☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à le Président à **SIGNER** la convention de partenariat pour la mise en œuvre de journées thématiques à l'attention des agriculteurs des Bassins d'Alimentation de Captages (BAC) avec le SIAEVE et la CCPC, ainsi que d'éventuels avenants à venir et **SOLLICITE** auprès de l'agence de l'eau Seine-Normandie, et de tout autre organisme, les subventions pouvant être obtenues au titre de cette opération.*

43 - Rapport Prix et Qualité de Services - Exploitation Eau Potable, Assainissement Collectif et Assainissement non-collectif

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant. M. NOGARÈDE.

M. Alain NOGARÈDE

Merci, Monsieur le Président. Bonsoir, chers collègues.

Je vous présente le rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public des Services Exploitation Eau Potable, Assainissement Collectif et Assainissement non-collectif pour l'année 2020. Nous sommes en retard pour le présenter, mais la raison de ce retard est que la présentation de ce rapport se fait désormais dans un cadre national. Cela nous profitera dans l'avenir parce que nous pourrions nous comparer aux autres collectivités et aux autres EPCI de France. Nous allons rattraper le retard et vous aurez rapidement à disposition le rapport pour l'année 2021.

Pour ce qui est du rapport 2020, il vous présente quelques critères et indicateurs généraux sur le nombre d'abonnés, les évolutions notables liées au mode de calcul, les données intérieures de population qui n'ont pas correspondu aux aires de service concernées. Pour autant, la réalité du terrain n'est pas modifiée. Il est intéressant de remarquer que le taux de renouvellement des réseaux est relativement faible, 0,3% en eau et 0,2% en assainissement. Il faudra faire un effort, ce qui aura un coût relativement important. Nous le ferons progressivement en essayant d'améliorer ces pourcentages.

En ce qui concerne l'eau potable, elle est de qualité. La conformité sanitaire de l'eau distribuée est de 100%, un peu moins dans le Sud avec 98,5%. Nous ferons le nécessaire pour que le Sud arrive également à 100%. L'endettement sur le budget de l'eau est en hausse, passant de 5,2 à 6,5 ans. Le rendement de réseau affiche une mauvaise valeur sur le Sud (63,2%), suite à une valeur anormalement haute en 2019 (91,3%) : ceci résulte de périodes de relève-facturation non homogènes, exercices en dessous/au-dessus des 12 mois normaux. Le travail essentiel que nous sommes en train de faire nous permettra de mieux connaître les réseaux, notamment dans le Sud. Pour ce qui est de l'assainissement collectif, la conformité d'évacuation des boues est de 100%, même si la crise Covid-19 a imposé de rapatrier les boues des stations d'épuration du sud sur le CTEU de Gravigny, avec surcoûts à la clé. La conformité de traitement d'épuration des eaux est de 100% (y compris CTEU, erreur de calcul corrigée et validée a posteriori par la DDTM) sauf pour la micro-station de « Crack », seulement 50%, confirmant la faible fiabilité de ce genre d'installations.

M. Guy LEFRAND

Comment l'appelles-tu ? C'est « Croth », pourquoi as-tu dit « Crack » ?

M. Alain NOGARÈDE

Parce que c'est un « crack ».

[Rires dans la salle]

Il faudra résoudre cela, Madame la Mairesse.

Mme Rosine COULONG

Je ne suis pas « mairesse », je suis maire comme toi. Non, pas comme toi.

[Rires dans la salle]

M. Guy LEFRAND

Mme COULONG n'est pas « mairesse ». Plus sérieusement, il faut s'interroger sur les micro-stations qui représentent le seul point qui actuellement ne fonctionne pas.

M. Alain NOGARÈDE

L'indicateur taux de connaissance du patrimoine, corrigé par rapport à 2019, montre un besoin important de connaissance sur les services de Saint Germain sur Avre, Mesnil sur l'Estrée et Saint André de l'Eure, et également sur le service Evreux agglomération : les âges de réseaux, même approximatifs, les matériaux, sont souvent inconnus, voir pour certains services, nous n'avons pas connaissance du diamètre ou de l'implantation du réseau. L'endettement est en baisse de 15,3 à 11,8 ans, mais il reste très au-dessus de la valeur guide de 8 ans.

En ce qui concerne le SPANC, on note une baisse sensible d'activité de contrôle, liée à une baisse des ventes immobilières (-14%) dans le contexte Covid-19 et confinement. Nous sommes en train de mettre en place un plan de redressement, quitte à faire appel à une entreprise privée pour nous aider à faire les contrôles. Il y aura une progression annuelle afin d'être en ordre de marche régulier, avec tous les contrôles réalisés, au bout de quatre ans. Soyez confiants, nous allons y arriver. Le rapport vous sera envoyé par voie dématérialisée et vous pourrez le mettre à disposition des habitants de vos communes. Je vous remercie.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. ROYOUS.

M. Claude ROYOUS

J'aimerais revenir sur la mise aux normes du SPANC. Tu nous as dit, Alain, qu'il sera aux normes d'ici quatre ans, avec une installation aux normes pour chaque maison. Cela est sous le pouvoir de police du maire, sommes-nous d'accord ?

M. Alain NOGARÈDE

Oui. J'ai signé sept ou huit courriers avec les maires pour les aider à rendre leurs communes conformes si elles ne le sont pas encore.

M. Claude ROYOUS

J'ai rencontré des retraités qui sont très inquiets, car la mise en conformité d'une station autonome coûte environ 10 000 €, je crois.

M. Alain NOGARÈDE

À peu près.

M. Claude ROYOUX

La semaine dernière, une petite mamie est venue me voir en pleurant. Elle touche 790 € de retraite par mois, est seule et n'a pas d'agent de côté. Comment fera-t-elle à payer ?

M. Guy LEFRAND

Vous demanderez l'argent au CCAS de Marcilly...

M. Claude ROYOUX

Marcilly pourra me donner l'argent via l'agglomération d'Evreux, Monsieur le Président...

M. Alain NOGARÈDE

Il s'agit d'une bonne question, à laquelle je ne peux qu'être sensible et qui m'est souvent posée. Au départ l'Agence de l'Eau Seine-Normandie intervenait, mais maintenant elle ne le fait plus. Je peux vous assurer que dans les années à venir, si quelqu'un n'amène pas de l'argent dans le budget de l'eau et de l'assainissement de tous les EPCI de France, il y aura de gros problèmes en qualité et en quantité. Je sais bien qu'il s'agit d'un budget annexe. Monsieur le Président, si vous pouviez faire un effort ...

[Rires dans la salle]

Dites-le aux élus qui votent en faveur des subventions. Je le dis en plaisantant, mais il est certain qu'il faudra trouver des investissements extérieurs. Il est vrai que la femme retraitée, dont M. ROYOUX a donné l'exemple, ne peut pas payer 10 000 €. La vie est chère à ce qu'il paraît.

M. Guy LEFRAND

Méfie-toi car le Conseil est transmis en direct sur internet.

[Rires dans la salle]

M. Alain NOGARÈDE

C'est très sérieux ce que je dis.

M. Guy LEFRAND

Tu as raison. L'eau va devenir un sujet majeur dans les années à venir.

Y a-t-il d'autres remarques ? Pour l'instant, le rapport est plutôt satisfaisant : l'eau est fiable à 100%, l'assainissement est fiable à 100%, en dehors des micro-stations. Le bilan est positif, mais on voit bien que le choix que nous avons fait de limiter le prix de l'eau limite à son tour les possibilités d'investissement. Michel.

M. Michel DULONDEL

Merci, Monsieur le Président. Bonsoir à toutes et à tous. J'aimerais revenir sur le 0,3% de renouvellement des réseaux. Il faudra non pas cinq mais cinquante ans pour certaines communes en périphérie d'Evreux pour couvrir la zone. Tous les ans, nous sommes obligés de nous concerter lorsque, en certaines périodes, les fuites s'accumulent et une partie de l'eau finit dans les zones de ruissellement. C'est une belle facture, quand même ! Y a-t-il un plan vraiment ciblé pour faire des réseaux ? Comment peut-on y arriver ?

M. Guy LEFRAND

Je vais donner la parole à Alain, mais il s'agit d'une question que nous nous posons en permanence. Entre 2014 et 2020, nous sommes passés de 61% à 69% d'arrivée d'eau entre l'eau qui part du château d'eau et qui arrive aux maisons, en gagnant ainsi 8%. Je n'ai pas les derniers chiffres, mais il est clair que c'est difficile. Le budget annexe, ce sont des recettes qui permettent de faire des dépenses. Si nous voulons investir davantage dans l'eau, nous en avons besoin.

Nous avons tous collectivement décidé, sous la mandature précédente, de baisser le prix de l'abonnement et le prix de l'eau. Aujourd'hui, nous avons fait collectivement le choix de stabiliser le prix de l'eau. Mais si nous voulons faire davantage de travaux, il faut augmenter le prix de l'eau. Je ne suis pas sûr que nous ayons envie de repartir à la hausse sur le prix de l'eau. Nous étions considérés comme une des zones avec des prix parmi les plus chers de France – ce qui d'ailleurs n'était pas vrai car c'était l'assainissement qui était cher suite à l'investissement majeur réalisé avec le CTEU. Aujourd'hui, proportionnellement aux autres communes, nous sommes moins chers.

Il s'agit d'un budget annexe qui doit être équilibré entre recettes et dépenses. C'est toute la difficulté. Après les élections présidentielles et législatives, l'État va certainement nous taxer. L'Élysée a déjà préparé un plan de 8 milliards d'euros de taxation des collectivités locales et territoriales. Il ne faut pas se faire des illusions : nos investissements vont devenir de plus en plus difficiles. Cela ne concerne pas seulement l'agglomération, mais toutes les collectivités locales et territoriales. Nous avons déjà eu du mal à encaisser le choc des 7 milliards d'euros que l'État nous avait prélevés la dernière fois ; je ne sais pas comment nous ferons pour donner 8 milliards. Ce n'est sûrement pas dans les années à venir que nous aurons des possibilités d'investissement plus importantes. Bien au contraire.

Y a-t-il d'autres remarques ? Pardon, M. NOGARÈDE.

M. Alain NOGARÈDE

En ce qui concerne le cas particulier qui a été évoqué, le Directeur de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie m'a dit qu'il avait un projet pour les trois ou quatre communes concernées. Mais il faudra peut-être trois ou quatre ans pour que ce projet soit réalisé. Il faut également savoir que les coûts sont énormes. La collègue d'Aviron le sait bien. Êtes-vous d'accord ? Tout le monde était content, mais cela va nous coûter cher.

M. Guy LEFRAND

Y a-t-il d'autres questions, d'autres remarques ? M. DOUARD.

M. Daniel DOUARD

J'ai une remarque qui va dans le même sens. J'ai participé à l'assainissement de ma commune et j'ai travaillé pour le président du SIAEVE. Il est vrai qu'avant nous avons été beaucoup aidés par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, qui aujourd'hui ne nous aide plus. Le problème est que l'argent qui est collecté sur tous les m³ d'eau pris par les usagers, nous ne savons pas où il finit. C'est l'État qui avait mis la main sur l'argent qui était arrivé à l'Agence de l'Eau. Je ne fais pas de la politique, mais j'explique les faits. L'argent avait été pris par l'État. Une partie avait servi pour la station d'épuration d'Achères en région francilienne et le restant avait été utilisé par l'État qui en avait besoin. Et aujourd'hui, l'État nous demande de payer.

M. Guy LEFRAND

Pour une fois, ce n'est pas moi qui le dit. Christophe.

M. Christophe ALORY

Je vais ajouter une couche : lors d'une réunion que nous avons eue avec l'Agence de l'Eau, il est clairement ressorti que l'argent n'est pas investi dans la protection de l'eau. Si EPN ne tient pas son Contrat Territoire Eau et Climat, il aura moins de subventions pour notre ami Alain.

M. Guy LEFRAND

Jusque-là, tout allait bien. Mais vous avez plombé l'ambiance.

M. Christophe ALORY

Désolé.

M. Guy LEFRAND

Bien. Merci beaucoup pour ce rapport et ce débat. Je vais mettre la délibération aux voix. Qui est contre, qui s'abstient ? Vous faites l'unanimité, M. NOGARÈDE, je vous félicite.

Le Conseil communautaire :

*☞ **APPROUVE** le rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public 2020 des Services Exploitation Eau Potable, Assainissement Collectif et Assainissement non-collectif.*

44 - Appel à projets ADEME et Région Normandie - Collecte des biodéchets - Etude de faisabilité

M. Guy LEFRAND

Mme COULONG va faire aussi bien avec la délibération sur la collecte des biodéchets.

Mme Rosine COULONG

Merci, Monsieur le Président. Bonsoir à toutes et à tous. Je n'ai pas la prétention de faire aussi bien que M. NOGARÈDE, mais je vais essayer de faire de mon mieux pour présenter cette subvention qui concerne un appel à projets de l'ADEME. La catégorie des biodéchets regroupe les déchets de jardin et les déchets alimentaires (épluchures de légumes, restes de repas, aliments non consommés, etc.). Ces biodéchets sont aujourd'hui principalement collectés avec les ordures ménagères et sont dans ce cas incinérés alors qu'ils possèdent des propriétés intéressantes de production énergétique (via la méthanisation, par exemple) ou de valorisation organique (via le compostage). Des solutions de valorisation à domicile sont proposées par la collectivité, via le compostage individuel ou la mise à disposition de poules, mais elles ne sont utilisées que par une partie de la population. Le tri à la source des biodéchets, c'est-à-dire au plus près du lieu de génération chez les ménages et les entreprises, est nécessaire pour détourner ce flux de déchets de l'élimination et permettre une valorisation. Ce tri à la source permet ainsi de proposer un nouveau service de valorisation aux habitants, mais il doit être étudié et optimisé afin de ne pas représenter un surcoût pour la collectivité. Le tri à la source généralisé des biodéchets devient obligatoire, suite à une évolution réglementaire récente : à compter du 1^{er} janvier 2023 pour les producteurs de plus de 5 tonnes de biodéchets par an (restaurateurs, par exemple) ; à compter du 1^{er} janvier 2024 pour tous les producteurs, ménages compris, via le service public de gestion des déchets porté par les collectivités. Afin d'accompagner les études associées à la mise en place de ce nouveau service de collecte, l'ADEME lance un appel à projets « Etudes de faisabilité pour le tri à la source des biodéchets ». Il s'agit de la dernière session d'accompagnement lancée par l'ADEME, avec un dossier de candidature définitif à déposer en avril.

L'accompagnement proposé permet de disposer d'un appui d'ingénierie mais aussi d'un appui financier pour les études, à hauteur de 60% du montant HT récupérable. Cette subvention peut être amenée à 80% si nous étudions, en même temps, la faisabilité du déploiement de la tarification incitative. Le SETOM sera un interlocuteur clé dans cette réflexion, afin de garantir aux collectivités des filières de traitement adaptées et incitatives financièrement. La massification des déchets est un élément clé dans l'optimisation financière.

M. Guy LEFRAND

La récupération des biodéchets va ainsi devenir obligatoire. La délibération vous propose d'utiliser l'accompagnement de l'ADEME pour savoir comment il faut faire. Les poules que nous avons mises à disposition sont parties en quelques jours, il faudra en mettre 50 de plus sur le marché ! Cela a très bien fonctionné, même si le problème des biodéchets n'est pas réglé. Un travail sur les composteurs collectifs doit être mené. Les sujets sont nombreux et nous avons besoin de nous faire accompagner par l'ADEME de manière à être le plus possible efficaces.

Y a-t-il des oppositions, des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **AUTORISE** le dépôt de dossier de candidature d'Evreux Portes de Normandie à l'appel à projets de l'ADEME et la région Normandie, pour les études de faisabilité « collecte des biodéchets et tarification incitative » ; **AUTORISE** le président ou son représentant à **SIGNER** tous les documents nécessaires au dépôt du dossier de candidature et **AUTORISE** le Président ou son représentant à **SIGNER** les contrats et/ou conventions de financement et tous les documents afférents à ce dossier si la candidature d'Evreux Portes de Normandie est retenue.

RETRAIT de l'ordre du jour du dossier 45 : Récupération de taille de thuya dans les déchèteries et auprès des administrés par la Société Normandie Arôme – Convention.

M. Guy LEFRAND

Le dossier n° 45 est retiré par l'absence de réponse satisfaisante du SETOM aux questions posées.

46 - Forfait pour les animateurs saisonniers

M. Guy LEFRAND

Le dossier suivant concerne le forfait pour les animateurs saisonniers. Il s'agit d'une délibération importante, que nous avons déjà passée à la Ville d'Evreux, car nos animateurs saisonniers étaient peu rémunérés. C'est un travail que nous avons mené avec notre nouvelle Directrice RH et avec les organisations syndicales. Le dossier a été voté à l'unanimité.

Il est donc proposé que la rémunération des animateurs saisonniers corresponde désormais au smic horaire, alors qu'avant il s'agissait d'un forfait, multiplié par un forfait de 10 heures par jour. Toutes les heures effectuées en dehors de ce forfait de 10 heures seront payées en heures supplémentaires. Il ne s'agit pas seulement de se mettre en concordance avec la loi, mais aussi d'attirer les jeunes vers un travail dont nous avons besoin surtout en été. Y a-t-il des oppositions, des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** la création d'un forfait de 10h par jour rémunéré au smic horaire pour les animateurs saisonniers et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

47 - Soutien au sport de compétition de haut niveau - Evreux Volley-Ball - Subvention 2022

M. Guy LEFRAND

C'est à M. BOREGGIO, notre sportif de haut niveau.

M. Sylvain BOREGGIO

C'était avant, Monsieur le Président. Bonsoir, mes chers collègues. Ce soir je vais soutenir le sport de compétition de haut niveau en commençant par la délibération sur l'association Evreux Volley-Ball, que nous retrouvons chaque année et dont la subvention de 20 000 € pour l'année 2022 reste inchangée.

M. Guy LEFRAND

Même si nos sportives vont descendre... Y a-t-il d'oppositions, des abstentions ?

Le Conseil communautaire :

☞ **OCTROIE** une subvention de 20 000 € à l'association Evreux Volley-Ball au titre de l'année 2022 et **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer les documents afférents.

48 - Soutien au sport de compétition de haut niveau - St Sébastien Sports Hand-Ball - Subvention 2022

M. Sylvain BOREGGIO

Le deuxième dossier concerne le Hand-Ball, qui se porte un peu mieux que le Volley-Ball. La délibération propose d'octroyer à l'association Saint Sébastien Sports Hand-Ball une subvention de 6 000 € pour l'année 2022, même montant qu'en 2021.

M. Guy LEFRAND

Y a-t-il des oppositions, des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

*☞ **OCTROIE** une subvention de 6 000 € à l'association Saint Sébastien Sports Hand-Ball au titre de l'année 2022 et **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer les documents afférents.*

49 - Soutien au sport de compétition de haut niveau - EAC Triathlon - Subvention 2022

M. Guy LEFRAND

Enfin, une délibération sur le Triathlon.

M. Sylvain BOREGGIO

La délibération propose d'octroyer une subvention 6 000 € à l'association EAC Triathlon pour l'année 2022, même montant qu'en 2021.

M. Guy LEFRAND

Alors que le club est monté de catégorie.

M. Sylvain BOREGGIO

Absolument. Il fonctionne très bien.

M. Guy LEFRAND

Y a-t-il des oppositions, des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

*☞ **OCTROIE** une subvention de 6 000 € à l'association EAC Triathlon au titre de l'année 2022 et **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer les documents afférents.*

50 - Budget 2022 - Décision modificative n°1

M. Guy LEFRAND

Nous sommes sur une décision modificative, M. BOREGGIO.

M. Sylvain BOREGGIO

Il s'agit de la décision modificative n°1, dont le premier point concerne un reclassement de crédits dans la section de fonctionnement. Dans le cadre du PRE, le choix est fait de payer le prestataire en direct plutôt que de verser des subventions. Il vous est donc proposé de reclasser au chapitre 11 les soldes initialement prévus au chapitre 65, à savoir la somme de 7 200 €.

Le deuxième point concerne le festival « Ça sonne à la porte », qui se tiendra le 11 et 12 juin et pour lequel il est prévu d'augmenter la prévision de recettes de la buvette autour de 1 000 €, ainsi que celle des dépenses d'alimentation. Quand ce festival fonctionnait il y a trois ans, nous nous étions en effet aperçus que les quantités de boissons commandées étaient insuffisantes.

Le dernier point porte sur les crédits en investissement de 210 000 €, qui correspondent à l'acquisition d'une cabine de téléconsultation ophtalmique.

M. Guy LEFRAND

Aujourd'hui, nous avons le Médico-Bus, le Pôle de Santé libéral et ambulatoire, etc. et nous sommes en train de réfléchir à une autre maison de santé. La cabine de téléconsultation ophtalmique représente un sujet important, compte tenu des délais nécessaires pour obtenir un rendez-vous chez un ophtalmologue. Contrairement à d'autres téléconsultations qui sont parfois commerciales, cette cabine a été créée par des gens du territoire et ce seront des ophtalmologues de Normandie qui répondront aux appels. L'objectif est de réaliser entre 10 et 15 consultations par jour, en permettant aux habitants de notre territoire d'obtenir plus facilement une consultation en ophtalmologie. Nous serons les premiers à bénéficier de cette cabine et de ce service de téléconsultation. Il y a un coût d'investissement, car nous devons acheter la cabine. Le fonctionnement, par contre, sera financé par la Sécurité Sociale. Les frais de maintenance devraient s'élever à 5 000 € ou à 6 000 € par an. Si tout va bien, nous pourrions disposer de cette cabine au mois de juin. Cela fait partie de l'amélioration du service rendu à la population.

Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous en remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **ADOpte** la décision modificative n°1 ci-après :

| Section | Mvt | OPERATION | Nature | Détails | Montant | |
|----------------|--------------|--------------|--------|----------|---|--------------------|
| Fonctionnement | Dépenses | 011 | 6188 | CDVI | AUTRES FRAIS DIVERS | 7 200,00 € |
| | | 011 | 60623 | EVEN | ALIMENTATION | 10 000,00 € |
| | | 65 | 65748 | CDVI | SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ANIMATIONS D'ÉTÉ | - 7 200,00 € |
| | Total | | | | | 10 000,00 € |
| | Recettes | 70 | 7018 | EVEN | VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES | 10 000,00 € |
| | | Total | | | | |
| Investissement | Dépenses | 21 | 2158 | CLS | AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH. | 210 000,00 € |
| | | Total | | | | |
| | Recettes | 16 | 1641 | FINANCES | EMPRUNTS EN EUROS | 210 000,00 € |
| | | Total | | | | |

51 - Attribution de fonds de concours d'investissement aux communes

M. Guy LEFRAND

Nous sommes arrivés à la dernière délibération, qui plaisait tellement à Bruno.

M. Sylvain BOREGGIO

Et qui fait très plaisir aux communes. Il s'agit de l'attribution des fonds de concours d'investissement aux communes. Vous avez par ailleurs été très nombreux à solliciter le service, car pour cette première présentation des fonds de concours de l'année nous avons déjà dépensé près de 47% du budget qui y est alloué.

M. Guy LEFRAND

774 000 € pour 73 fonds de concours. Courdemanche nous en a demandé presque une dizaine !

[Rires dans la salle]

M. Sylvain BOREGGIO

8 fonds de concours, Madame la Maire.

Mme Jocelyne NEANT

Oui, mais il s'agit de dossiers de 2021 qui étaient restés en attente.

M. Guy LEFRAND

Et en plus, nous allons nous faire engueuler !

[Rires dans la salle]

Je suppose qu'il n'y a pas d'oppositions. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 854,98 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Angerville-la-Campagne pour l'acquisition de signalisations verticales ;

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 4 826,11 €, soit 20 % du coût HT du projet, à la commune d'Angerville-la-Campagne pour la mise en place d'un système de vidéoprotection (financement Etat et Département) ;

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 533,20 €, soit 10 % du coût HT du projet, à la commune d'Angerville-la-Campagne pour l'acquisition de vidéoprojecteurs interactifs pour l'école (financement Etat) ;

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 520 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Aviron pour l'acquisition d'un ordinateur portable pour la mairie ;

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 1 452,72 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Aviron pour l'acquisition de matériel d'entretien ;

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 5 939,19 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Aviron pour la réhabilitation du terrain multisports ;

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 2 418,09 €, soit 30 % du coût HT du projet, à la commune de Bois-le-Roy pour les travaux de sécurisation de rues (financement Etat) ;

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 1 616,91 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Bois-le-Roy pour l'acquisition d'un ossuaire pour le cimetière ;

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 1 885,25 €, soit 34 % du coût HT du projet, à la commune de Cierrey pour l'acquisition de deux tableaux numériques pour l'école (financement Etat) ;

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 14 685 €, soit 34 % du coût HT du projet, à la commune de Cierrey pour l'aménagement du parking de l'école et de la mairie ainsi que la mare (financement Etat et Département) ;

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 517,90 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Courdemanche pour la réhabilitation d'une pièce pour les archives de la Mairie ;

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 186,70 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Courdemanche pour l'acquisition d'une armoire de rangement pour le matériel d'entretien ;

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 367,58 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Courdemanche pour l'acquisition de deux tables pour la salle du conseil municipal ;

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 461,22 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Courdemanche pour l'acquisition d'illuminations de Noël ;

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 2 184,91 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Courdemanche pour l'installation de volets roulants à la mairie ;

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 313,79 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Courdemanche pour la restauration du registre d'Etat civil de 1853 à 1862 ;

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 219,37 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Croth pour l'acquisition d'un souffleur ;

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 3 400 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Croth pour le relevé de concessions ;

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 750 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Croth pour la création de trois cavurnes ;

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 7 662,42 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Evreux pour la rénovation des aires de jeux Kennedy et de Trangis ;

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 182 156,12 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Evreux pour l'acquisition des locaux pour l'installation de la mairie annexe de Nétreville ;

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 337 992 €, soit 28 % du coût HT du projet, à la commune d'Evreux pour l'acquisition des locaux pour l'installation de la bibliothèque de Nétreville (financement Etat et Département) ;

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 30 529,17 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Evreux pour le programme des cimetières 2021 ;

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 2 942,86 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Evreux pour les menuiseries au stade Alphonse Pierre ;

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 91 613,81 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Evreux pour le réaménagement intérieur du Pavillon Fleuri ;

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 1 237,35 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Foucrainville pour les reliures et réparations des registres d'Etat Civil ;

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 1 067 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Foucrainville pour l'acquisition de matériel pour le secrétariat de la mairie ;

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 166,62 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Foucrainville pour l'acquisition d'un système d'éclairage intérieur et extérieur ;

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 138,18 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Foucrainville pour l'acquisition d'un réfrigérateur pour la mairie ;

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 10 891,79 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Gravigny pour les travaux au cimetière ;

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 399,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Huest pour le moteur du rideau métallique des locaux techniques de la mairie ;

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 912,50 €, soit 25 % du coût HT du projet, à la commune de Huest pour le remplacement d'un poteau incendie (financement Etat et Département) ;

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 606,59 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Huest pour l'abattage d'un arbre ;

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 378,31 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Jouy-sur-Eure pour l'acquisition d'une fontaine à eau pour l'école ;

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 1 968,77 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Jouy-sur-Eure pour l'acquisition de blocs de sécurité en béton pour le terrain communal ;

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 1 249,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Jouy-sur-Eure pour l'acquisition d'un nettoyeur haute pression ;

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 3 891 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Jouy-sur-Eure pour la rénovation de la garderie ;

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 1 502 €, soit 25 % du coût HT du projet, à la commune de la Chapelle-du-Bois-des-Faulx pour les travaux de cheminement piéton RD541 (financement Département) ;

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 5 141,90 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de la Chapelle-du-Bois-des-Faulx pour l'acquisition d'un désherbeur-balayeur et d'une balayeuse ;

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 494 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de la Chapelle-du-Bois-des-Faulx pour l'acquisition de matériaux pour le déplacement d'une clôture rue d'Evreux ;

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 1 175 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de la Chapelle-du-Bois-des-Faulx pour les travaux de trop plein d'une mare ;

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 262,49 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de la Chapelle-du-Bois-des-Faulx pour l'acquisition d'un ordinateur pour la mairie ;

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 1 386,90 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune du Boulay-Morin pour la mise en sécurité d'une sortie de logement ;

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 2 374 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune du Boulay-Morin pour des travaux pour l'église ;

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 3 605,65 €, soit 37 % du coût HT du projet, à la commune du Plessis-Grohan pour la réfection de la toiture de l'église (financement Département) ;

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 3 895 €, soit 35 % du coût HT du projet, à la commune de l'Habit pour la création d'un bâtiment technique (financement Etat) ;

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 3 163,48 €, soit 10 % du coût HT du projet, à la commune de Marcilly-la-Campagne pour l'acquisition d'une pompe à chaleur pour l'école primaire (financement Etat et Département) ;

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 672,62 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Marcilly-sur-Eure l'acquisition de deux bancs pour l'église ;

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 3 393,78 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Marcilly-sur-Eure pour la téléphonie et Wifi en fibre optique pour les écoles, la mairie, la bibliothèque et la salle du Boulingrin ;

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 467,33 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Mousseaux-Neuville pour le remplacement d'extincteurs ;

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 465 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Mousseaux-Neuville pour le système de sauvegarde informatique pour la mairie ;

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 210,62 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Mousseaux-Neuville pour des équipements sportifs pour l'école ;

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 208,32 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Mousseaux-Neuville pour l'acquisition de tablettes numériques ;

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 580,30 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Mousseaux-Neuville pour l'acquisition de corbeilles en béton ;

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 1 121,25 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Mousseaux-Neuville pour l'acquisition de guirlandes lumineuses ;

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 2 650 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Mousseaux-Neuville pour l'acquisition de copieurs pour la mairie et l'école ;

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 410,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Mousseaux-Neuville pour le remplacement du tableau électrique de la mairie ;

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 2 334,59 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Parville pour le changement des huisseries et de la dalle béton du logement communal ;

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 5 868,47 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Parville pour le changement des huisseries de la mairie ;

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 1 078,26 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Parville pour l'acquisition de dalles led pour les bâtiments communaux ;

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 1 245,20 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Parville pour la cession de logiciel 3ème année ;

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 291,25 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-Germain-des-Angles pour la plantation d'une haie à la salle des fêtes ;

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 1 478,01 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-Germain-des-Angles pour le changement des gouttières de l'ancienne école et de l'ancien logement de fonction ;

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 245 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-Germain-des-Angles pour le remplacement de l'horloge astronomique ;

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 275,54 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-Laurent-des-Bois pour l'acquisition de panneaux voisins vigilants ;

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 725 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-Laurent-des-Bois pour l'acquisition d'un défibrillateur ;

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 932,25 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-Laurent-des-Bois pour l'installation de mâts derrière le monument aux morts ;

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 84,69 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-Laurent-des-Bois pour l'acquisition de panneaux de commune ;

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 4 281 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-Laurent-des-Bois pour le diagnostic du cimetière communal ;

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 91 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-Laurent-des-Bois l'installation d'un caniveau pour la salle des fêtes ;

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 134,58 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-Laurent-des-Bois pour l'acquisition d'un présentoir de documents pour la mairie ;

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 2 252,50 €, soit 25 % du coût HT du projet, à la commune de Serez pour la création d'une mare et l'aménagement d'un délaissé de voirie (financement Département) ;

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 851,45 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Serez pour la restauration de la voûte de l'église ;

ANNULE le versement d'un fonds de concours de 6 408,50 € délibéré le 16 octobre 2018 pour la commune de Croth pour la mise en place d'un système de vidéoprotection des espaces publics, la commune ayant décidé de ne pas donner suite à cette opération ;

ANNULE le versement d'un fonds de concours de 297,50 € délibéré le 17 décembre 2019 pour la commune de Croth pour l'acquisition d'un afficheur numérique/sonomètre pour le restaurant scolaire, la commune ayant décidé de ne pas donner suite à cette opération ;

ANNULE le versement d'un fonds de concours de 820,35 € délibéré le 20 février 2018 pour la commune de Dardez pour le remplacement d'un poteau incendie, la commune ayant décidé de ne pas donner suite à cette opération ;

ANNULE le versement d'un fonds de concours de 440 € délibéré le 20 février 2018 pour la commune de Fresney pour l'acquisition d'une armoire de sûreté, la commune ayant décidé de ne pas donner suite à cette opération ;

ANNULE le versement d'un fonds de concours de 1 196 € délibéré le 25 juin 2019 pour la commune de Jouy-sur-Eure pour la clôture en plots bétons aux Fonceaux de la Garenne, la commune ayant décidé de ne pas donner suite à cette opération ;

ANNULE le versement d'un fonds de concours de 14 842 € délibéré le 19 juin 2018 pour la commune de la Couture-Boussey pour la création d'un préau pour l'école maternelle, la commune ayant décidé de ne pas donner suite à cette opération ;

ANNULE le versement d'un fonds de concours de 3 057 € délibéré le 10 avril 2018 pour la commune de Saint-André-de-l'Eure pour le programmeur et lecteur de badge pour la porte de la mairie, la commune ayant décidé de ne pas donner suite à cette opération ;

ANNULE le versement d'un fonds de concours de 445,14 € délibéré le 20 février 2018 pour la commune de Saint-Germain-des-Angles pour le remplacement d'une borne incendie, la commune ayant décidé de ne pas donner suite à cette opération ;

et AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les conventions financières correspondantes et tous documents afférents à ces dossiers, y compris les éventuels avenants.

M. Guy LEFRAND

Bien, mes chers collègues. Oui, je t'en prie.

M. Sylvain BOREGGIO

Je profite du fait que j'ai le micro pour vous parler des Fêtes médiévales à Épièdes, qui ont eu lieu le week-end dernier avec un public nombreux qui a bravé le froid et le vent glacial. Le spectacle a été splendide et parfaitement réussi. J'aimerais saluer le travail des bénévoles d'EPN, qui ont passé plus de deux jours dans des conditions climatiques pas très agréables pour réaliser une organisation vraiment exceptionnelle. Nous avons enregistré 10 750 entrées. Un grand merci à EPN et à tous ceux qui ont participé.

M. Guy LEFRAND

Merci. Avez-vous des questions diverses ? Je n'aurais jamais dû poser la question.

[Rires dans la salle]

M. Michel DULONDEL

J'aimerais apporter une réflexion commune sur la délivrance des cartes d'identité et des passeports, dont les délais sont de plus en plus importants en obligeant nos habitants à demander ailleurs.

[Bruits dans la salle]

M. Guy LEFRAND

Silence, s'il vous plaît, il reste encore trois minutes avant la fin du conseil. Nous avons parlé de ce sujet, il y a quelques jours, avec France BARILLER, qui gère le service des passeports au niveau de la ville d'Evreux. Je vous rappelle, tout d'abord, qu'il s'agit d'une compétence de l'État et que celui-ci, « dans sa grande bonté », nous autorise à effectuer ce service en nous mettant à disposition quelques boîtiers. L'État nous demande de faire plus, mais sans investir et en faisant travailler davantage notre personnel.

Nous avons également une énorme problématique dans notre territoire. Comme il est possible de prendre rendez-vous directement sur internet, ce sont surtout des Parisiens et des Franciliens qui viennent chez nous. Certains jours, ils bloquent tous les créneaux si bien que nos habitants n'arrivent plus à faire leurs passeports et cartes d'identité. Quand nous le pouvons, nous essayons de faire passer les gens qui ont des urgences, mais cela fait partie des sujets que nous pourrions aborder avec les candidats aux élections présidentielles. Nous n'avons pas de solutions. Quand nous demandons à l'État de nous fournir des machines supplémentaires, il ne le fait pas. Oui, Patrice ?

M. Patrice CHOKOMERT

J'ai été confronté à ce problème récemment et j'ai essayé d'aller à Vernon, où les possibilités de rendez-vous pour ceux qui n'habitent pas la commune sont limitées au mardi après-midi.

M. Guy LEFRAND

Nous ne pouvons pas limiter les rendez-vous, nous en avons discuté avec France.

Mme France BARILLER

J'ai regardé cela hier avec le service. Des habitants d'Evreux m'ont appelée, car ils devaient partir en début juin, leur passeport n'était plus valable, mais ils ne pouvaient pas prendre rendez-vous avant le 15 juillet. Je me suis rendue au bureau du service, où les personnels m'ont montré que dans les trois jours à venir il n'y avait que des gens de la région parisienne. Nous ne pouvons pas leur interdire de prendre rendez-vous. Sur internet, il n'est pas possible de limiter les départements. Nous n'avons pas le droit de le faire.

M. Guy LEFRAND

Il s'agit de prises de rendez-vous automatiques. Je ne vois pas comment ceux de Vernon peuvent les limiter.

[Bruits dans la salle]

En tout cas, nous n'avons pas de solutions aujourd'hui. D'abord l'État ne nous donne pas suffisamment de machines et ensuite les Parisiens et les Franciliens viennent solliciter nos services.

Bien, mes chers collègues, notre conseil est terminé. Je vous rappelle que, comme il n'y a plus du tout le Covid-19, un « pot » vous attend derrière.

La séance est levée à 20h36.